



Constituante
Verfassungsrat

Séance du vendredi 6 novembre 2020- après-midi
Sitzung vom Freitag, 6. November 2020 – Nachmittag

Présidence : Praz Emilie, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance / *Eröffnung der Sitzung*: 06.11.2020, 14h00

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Examen des principes : Rapport de la Commission thématique 5
Prüfung der Grundsätze: Bericht der thematischen Kommission 5
2. Collège présidentiel 2021-2022 : élection de deux membres
Präsidialkollegium 2021-2022: Wahl von zwei Mitgliedern

1. **Examen des principes : Rapport de la Commission thématique 5**
Prüfung der Grundsätze: Bericht der thematischen Kommission 5

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Nous allons dès lors reprendre là où nous étions restés ce matin, je vous annonce le programme de l'après-midi. Nous allons terminer la Commission 5 et puis ensuite, nous passerons à l'élection du Collège présidentiel 2021-2022. En principe, la Commission 6 et le préambule seront traités lors de notre prochaine séance. Nous passons dès lors directement aux votes sur le bloc 2.

Nous commençons par le principe C.1.1, le Zukunft Wallis a retiré son amendement, le vote 1 est dès lors annulé, nous passons directement au vote 2 où nous opposons l'amendement PS en vert contre l'amendement UDC en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu l'amendement PS par 44 voix contre 39 et 18 abstentions.

Nous passons au vote 3 : nous opposons l'amendement PS en vert contre l'amendement VLR en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez l'amendement VLR par 58 voix contre 40 et 3 abstentions. Nous passons au 4e vote. Nous nous opposons la proposition de la Commission en vert contre l'amendement VLR en rouge. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission par 81 voix contre 20 et 0 abstention. Nous passons au vote 5 sur l'amendement Fabian Zurbriggen qui propose un nouvel alinéa 2. Si vous acceptez cet amendement, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 82 voix contre 20 et 1 abstention.

Nous passons aux principes C.1.2, premier vote. Nous opposons l'amendement Zukunft Wallis en vert contre l'amendement Verts et Citoyens en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez l'amendement de Zukunft Wallis par 23 voix contre 22 et 55 abstentions. Nous passons au vote 2, nous opposons la proposition de la Commission qui a repris l'amendement CSPO en vert contre l'amendement Zukunft Wallis en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la Commission par 74 voix contre 28 et 2 abstentions.

Nous passons au principe C.1.3, premier vote, nous opposons la Commission en vert contre les amendements Zukunft Wallis, PS et CVPO en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la proposition de la Commission par 63 voix contre 40 et 1 abstention. Nous passons au deuxième vote concernant l'amendement Verts et Citoyens. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 69 voix contre 32 et 2 abstentions. Nous passons au vote 3, nous opposons la proposition de la Commission en vert contre l'amendement UDC de biffer cette proposition en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la Commission par 90 voix contre 12 et 2 abstentions.

Nous passons au principe C.1.4, nous opposons l'amendement Zukunft Wallis en vert contre l'amendement PS Gauche citoyenne en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez l'amendement PS par 27 voix contre 19 et 58 abstentions. Nous passons au vote 2. Nous opposons la proposition de la Commission en vert contre l'amendement PS en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la proposition de la Commission par 70 voix contre 33 et 1 abstention. Nous passons au vote 3, nous opposons la proposition de la Commission en vert contre l'amendement CVPO en rouge qui propose de la biffer. Le vote est lancé. Vous soutenez la proposition de la Commission par 76 voix contre 27 et 1 abstention.

Nous passons au principe D.1.1, premier vote, nous opposons la proposition de la Commission en vert contre l'amendement CVPO en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la Commission par 72 voix contre 31 et 1 abstention. Nous passons au deuxième vote sur l'amendement PS, si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 76 voix contre 28 et 0 abstention.

Nous passons au principe D.1.2, premier vote, nous opposons l'amendement Verts et Citoyens en vert contre l'amendement Appel Citoyen en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez

l'amendement Appel Citoyen par 42 votes contre 21 et 40 abstentions. Nous passons au deuxième vote, nous opposons l'amendement Appel Citoyen en vert cette fois contre l'amendement CVPO en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez l'amendement Appel Citoyen par 48 voix contre 41 et 15 abstentions. Nous passons au vote 3. Nous opposons l'amendement Appel Citoyen en vert contre l'amendement Zukunft Wallis en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez l'amendement Appel Citoyen par 58 voix contre 23 et 22 abstentions. Nous passons au 4e vote. Nous opposons l'amendement Appel Citoyen en vert contre l'amendement PS en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez l'amendement Appel Citoyen par 57 voix contre 19 et 28 abstentions. Nous passons au dernier vote de ce point, le vote 5, nous opposons la Commission en vert contre l'amendement Appel Citoyen en rouge cette fois, le vote est lancé. Vous soutenez la Commission par 59 voix contre 44 et 1 abstention.

Il n'y a pas de vote sur l'amendement CSPO vu qu'il a été retiré.

Nous passons au principe D.1.3, le premier vote est également annulé au vu du retrait de leur amendement par le CVPO. Nous passons au vote 2. Nous opposons la Commission en vert contre l'amendement CVPO. Oui, alors je reviens, le retrait a été fait par les SVPO et nous votons sur l'amendement du CVPO. Donc je reprends le vote 2, nous opposons la proposition de la Commission en vert contre l'amendement CVPO. Le vote est lancé. Vous suivez la proposition de la Commission avec 76 voix contre 24 et 3 abstentions.

Nous n'avons pas besoin de voter sur le principe D.1.4 qui a déjà été traité dans le rapport de la Commission 4 et le principe D.1.5 nouveau a été retiré. L'amendement a été retiré par Appel Citoyen.

Les votes sont dès lors terminés sur le bloc 2. Nous allons passer à la discussion sur le bloc 3. Pour ce faire, je donne la parole au rapporteur de la Commission, monsieur Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, après avoir mangé des excellents produits du terroir, il est plus agréable de parler d'agriculture. Dans notre canton l'agriculture a joué un rôle économique de premier ordre jusque vers la moitié du 20e siècle. Elle a également largement contribué à façonner notre paysage, notre environnement qui, ensemble, contribuent à notre qualité de vie et constituent un réel attrait touristique. Avec l'évolution de la société, l'agriculture et la sylviculture ont perdu peu à peu leur importance économique. La Commission a passé beaucoup de temps à imaginer l'avenir de ces activités traditionnelles de notre canton. De l'avis général, seule une application significative des collectivités publiques permettra d'assurer leur survie. Cette survie est jugée primordiale, notamment pour maintenir un environnement sécurisé et de qualité pour revitaliser notre biodiversité, pour sauvegarder et valoriser l'attractivité touristique de notre canton ainsi que pour encourager la consommation de produits locaux.

Le canton doit également accompagner les changements structurels vers une agriculture moderne et la transition vers des modes de production davantage respectueux de l'environnement par la formation et l'information. Par souci de précision, la Commission a décidé de mentionner expressément la sylviculture, y compris dans le titre du futur article constitutionnel. Par contre, la viticulture est considérée comme un des différents secteurs agricoles, comme l'a mentionné déjà notre président dans l'entrée en matière. Dans ce cas elle n'est pas citée nommément dans les textes malgré l'importance de ce secteur d'activité en Valais. Un des objectifs prioritaires retenus par la Commission est la nécessité du maintien de l'agriculture, viticulture évidemment comprise, et de la sylviculture, ces activités, qui sont primordiales pour notre canton, ne peuvent être pérennisées sans réel soutien. La législation devra définir les règles auxquelles les aides étatiques seront subordonnées. La garantie de conditions de travail attractives semble décisive tant pour le maintien des activités pratiquées en plaine que pour celle du coteau et de la montagne. Des solutions susceptibles d'encourager la relève devraient également être imaginées et concrétisées via une disposition constitutionnelle. La Commission met l'accent sur l'importance de la formation,

conçue selon le principe de passerelle, une formation continue réalisable en emplois, qui semble de nature à intéresser les jeunes générations aux activités agricoles.

L'alinéa 1 de l'article sur l'agriculture et la sylviculture traduit cette volonté en disant, je cite : le canton contribue à la pérennité des activités agricoles et sylvicoles en garantissant les conditions de travail attractives. L'alinéa 2 souligne l'importance de ce secteur par le soutien du canton à l'agriculture et la sylviculture dans leurs fonctions économiques, protectrices, écologiques et sociales.

La problématique de l'abandon progressif des produits de synthèse a été évoquée. La Commission n'a pas souhaité mentionner cette problématique dans la Constitution. Le fait d'indiquer à l'alinéa 3 : le canton encourage les activités agricoles et sylvicoles respectueuses de l'environnement peut constituer si nécessaire, la base requise pour légiférer sur l'usage ou l'interdiction de ces produits. L'Etat doit prioritairement encourager le développement de méthodes alternatives, notamment par un soutien économique ou technique permettant de limiter, voire de se passer de l'usage de produits de synthèse. Ceci implique donc un intérêt pour la modernité, la créativité, afin de faire évoluer les techniques de production en adéquation aux éventuelles nouvelles législations.

L'alinéa 3 mentionne également la volonté du soutien étatique qui contribue à un revenu agricole décent. L'idéal serait de parvenir à pérenniser une agriculture familiale de proximité et respectueuse de l'environnement. À cette fin, le soutien du canton, la promotion et la production de produits agricoles de grande qualité semble relever de l'intérêt général. L'article sur l'agriculture et la sylviculture a été adopté à l'unanimité par la Commission. Je vous remercie de votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Vincent Günther.

Günther Vincent, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Madame la présidente, mesdames et messieurs, le thème de l'agriculture est un thème cher pour le groupe des Vert et Citoyens. Nous saluons le travail effectué par la Commission qui souhaite que l'Etat encourage les activités agricoles et sylvicoles respectueuses de l'environnement et pour une production locale de qualité avec un maintien des valeurs paysagères. Ces dernières font non seulement partie de notre identité et représentent un élément économique important pour notre économie touristique, bien sûr aussi le bien-être de nos concitoyens.

Les Verts et Citoyens proposent d'ajouter au principe de maintien des valeurs paysagères la notion de valeur biologique qui sont tout aussi importantes pour le maintien de la qualité de vie.

Il ne s'agit pas ici d'intégrer un système de production, l'agriculture biologique, mais d'encourager les pratiques agricoles et sylvicoles qui représentent les valeurs biologiques au sens large du terme. Ces valeurs biologiques sont indispensables pour le maintien des équilibres écologiques contribuant à notre bien-être. Pensez simplement à la qualité de l'eau dans les cours d'eau et dans les nappes phréatiques. Si le Valais a pu, à une époque, grâce à son agriculture, se targuer d'être comparé à la Californie de la Suisse, les temps ont changé suite à l'évolution des marchés et à l'emprise immobilière que connaît la plaine du Rhône. Les terres agricoles sont des denrées rares qu'il faut protéger. Les grands domaines qu'a connus notamment la plaine du Chablais et qui auraient pu augurer une agriculture de type industriel ne sont plus d'actualité. Nous pensons qu'il s'agit plus pour l'Etat de soutenir une agriculture de proximité dont l'objectif est de nourrir la population locale.

La crise que nous connaissons a fait resurgir le spectre d'une crise alimentaire suite à la fermeture des frontières. Heureusement, nous n'en sommes pas là pour le moment, mais les signaux sont assez alarmants pour ne pas en tenir compte. C'est pourquoi Les Verts et Citoyens vous recommandent de soutenir leur 2 amendements F.1.3 bis et F.1.3 ter pour l'ajout des

principes suivants : l'Etat soutient en particulier l'agriculture paysanne et l'Etat vise à une autonomie alimentaire. Merci pour votre attention.

Je vous remercie, je passe la parole à madame Caroline Reynard.

Reynard Caroline, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Chers collègues, je m'exprime ici au nom du groupe Parti Socialiste et Gauche citoyenne et prends la parole pour vous éclairer sur les différents amendements que nous avons déposé dans ce bloc.

Le but de l'agriculture est avant tout de nourrir sainement la population dans une perspective de souveraineté alimentaire. Cet article que nous vous proposons de rajouter amène 2 notions essentielles : premièrement, la référence à une nourriture saine. L'alimentation saine répond à un des enjeux majeurs des politiques de santé, en grande partie à la réduction du nombre de maladies et ainsi des coûts de santé. Ce principe à inscrire dans notre Constitution en tant que but de l'agriculture, rappelle cette visée première de nos aliments, qui n'est certainement pas de nuire à notre santé. Le terme sainement canaliserait les biais néfastes que pourrait avoir un certain mode de production agricole. Je pense notamment aux OGM, d'autres substances, pesticides ou antibiotiques que nous n'aimons pas voir apparaître dans nos assiettes.

La deuxième notion de cet amendement est celle de la souveraineté alimentaire. L'accepter, c'est reconnaître la nécessité primaire de l'agriculture valaisanne et ainsi la protéger des dangers de la surimportation ou surexploitation, c'est choisir nos agriculteurs au détriment des lois suprêmes du marché.

L'Etat met en place une politique assurant la pérennité des activités agricoles et sylvicoles dans les respects de l'environnement et des animaux d'élevage. Dans ce cadre, il assure aux agriculteurs et agricultrices un revenu décent. Cet amendement apporte une plus-value à l'article de la Commission. Tout d'abord, elle ne propose pas seulement de contribuer à une pérennité mais oblige la mise en place de politiques assurant cette pérennité, caractère alors plus contraignant mais qui paraît essentiel au vu de la situation de crise que traverse l'agriculture. De plus, elle rajoute le respect de l'environnement et des animaux d'élevage. Le respect de l'environnement est favorable à l'agriculture permettant, par exemple, de protéger les sols. Le respect des animaux d'élevage doit lui être recherché de par la dignité intrinsèque aux vivants. Finalement, cet amendement propose non pas des conditions de travail attractives mais des revenus décents, conjuguant ainsi plus concrètement le souhait de la Commission.

Autre modification d'article proposé par le groupe PS et Gauche citoyenne au point F.1.3, par le rajout de la notion de l'agroécologie et la valorisation de la main-d'oeuvre familiale et le travail des femmes dans l'agriculture. Nous avons choisi d'inscrire les termes de valoriser plutôt que celui d'encourager, de par son caractère ici aussi plus concret dans son application.

Nous avons également rajouté la thématique de l'agroécologie. Ce concept réunissant l'agriculture, l'écologie et l'agronomie, vise à diminuer les pressions sur l'environnement et préserver les ressources naturelles. Nous soulignons également la nécessité de valorisation de la main d'oeuvre familiale et le travail des femmes dans l'agriculture, souvent victimes d'inégalités, de lourdes charges et dépourvues de reconnaissance. Dans ces mêmes lignées, le groupe PS et Gauche citoyenne soumet un nouvel amendement F.1.3 4e, qui propose le libre accès aux semences. Celles-ci sont la base de l'agriculture, de la diversité et de notre sécurité et qualité alimentaire. Ce système de semences est aujourd'hui en danger en raison des pressions que diverses multinationales exercent sur les Etats afin d'obtenir des brevets sur celles-ci. Cela précarise les agriculteurs et agricultrices et est également un danger pour la biodiversité, faisant disparaître de nombreuses espèces de plantes. Nous pouvons réagir à cette menace en inscrivant dans notre Constitution le libre accès aux semences.

Finalement, le groupe PS et Gauche citoyenne propose comme nouvel article au point F.1.3 5e, l'Etat encourage la transition vers une agriculture biologique. Nous savons aujourd'hui

que cette forme de production agricole est la plus en accord avec la nature et la plus respectueuse de l'environnement. Elle est pourtant loin d'être communément admise à l'agriculture valaisanne, d'où l'importance de l'inscrire dans notre Constitution et d'apporter une aide ou du moins un encouragement étatique afin de faciliter cette transition. Ces divers amendements répondent aux besoins environnementaux urgents, au souci de l'agriculture mais également à la demande de la population qui se tourne de plus en plus vers une alimentation biologique, respectueuse de leur santé, de leur environnement et locale. Le groupe PS et Gauche citoyenne vous invite alors à soutenir ces différents amendements. Merci de votre écoute.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Vincent Boand.

Boand Vincent, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, les principes fixés par la Commission 5 en matière d'agriculture et de sylviculture nous conviennent. Dès lors, nous souhaitons que ce chapitre soit simple et concis. Nombre d'amendements nous semblent superflus puisque traités par les principes émanant de la Commission, le surplus étant à notre sens à régler dans la législation idoine. Ainsi, nous avons déposé un amendement visant à aboutir à cette simplicité en proposant la formulation *activités du secteur primaire* qui couvre l'ensemble de la problématique. Si, comme viticulteur, je suis sensible à la défense de cette branche, il n'est pas nécessaire de vouloir dissocier ce secteur des autres secteurs agricoles ou horticoles qui ont besoin des mêmes réponses constitutionnelles. Raison pour laquelle nous ne soutiendrons pas les divers amendements d'Appel Citoyen qui souhaite mettre un accent particulier sur la viticulture, accent plus cosmétique qu'efficace.

L'UDC continuera à défendre bec et ongles l'agriculture de montagne ou de plaine contre les prédateurs, contre les mesures de contrôle ou administratives invasives, contre les mesures obligeant les exploitants à toujours augmenter leurs coûts d'exploitation, contre l'importation hors taxes, contre la diminution des surfaces. Des objets traités par les trop nombreuses législations grottant les exploitants agricoles.

J'ai soigneusement écouté ce matin le plaidoyer de monsieur Bender et je ne peux que le rejoindre dans son constat, oui le secteur primaire est en péril, alors qu'il y ait un consensus pour se reposer sur des circuits courts, mais qui ne pèse guerre lourde face à de fortes distorsions de concurrence. Nous nous félicitons donc que la Constituante insiste sur l'importance de ce secteur. Pour autant, nous doutons que le canton contrebalance les effets néfastes des politiques fédérales à ce sujet. Merci pour votre attention.

Je vous remercie, je passe la parole à madame Claudia Alpiger.

Alpiger Claudia, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, in Block 3 möchte ich mich für die Fraktion Zukunft Wallis zu unseren Anträgen bei den Grundsätzen F.1.1. und F.1.2. äussern. Es geht dabei um die Land- und Forstwirtschaft. Unser erster Antrag von F.1.1. wurde von der Kommission übernommen. Hier haben wir beantragt, das Wort "Arbeitsbedingungen" durch den Begriff "Rahmenbedingungen" zu ersetzen, denn der Staat sollte in der Land- und Forstwirtschaft nicht nur attraktive Arbeitsbedingungen sicherstellen, sondern er soll generell die Rahmenbedingungen der Land- und Forstwirtschaft attraktiv gestalten, zum Beispiel über seine landwirtschaftlichen Ausbildungs- und Beratungsinstitutionen oder über seine Verwaltung, welche ja die Interessen der Bäuerinnen und Bauern stärker wahrnehmen sollte. Damit die Arbeitsbedingungen insbesondere der Angestellten in diesem Sektor aber nicht vergessen gehen, haben wir einen weiteren Antrag gestellt. So soll in einem zweiten Absatz dieses Grundsatzes festgehalten werden, dass der Staat auch für existenzsichernde und faire Arbeitsbedingungen für die Angestellten in der Land- und Forstwirtschaft sorgen muss. Denn in der Landwirtschaft gibt es einen Normalarbeitsvertrag kurz NAV und keinen Gesamtarbeitsvertrag kurz GAV. Die

Bestimmungen des NAV werden vom Staatsrat festgelegt. Die Bestimmungen in einem GAV hingegen zwischen Arbeitgebenden und den Gewerkschaften. Im Walliser NAV für die Landwirtschaft beträgt der Mindestlohn rund 13 Franken pro Stunde. Wir haben es vorhin beim Eintreten bereits von meinem Kollegen German Eyer gehört. Stellen Sie sich das einmal vor, für diesen Lohn würde wohl kaum jemand von uns hier Anwesenden einen Job annehmen. Zusätzlich werden von diesem Hungerlohn auch noch Kost und Logis abgezogen. Solche Hungerlöhne garantieren niemals eine Existenzsicherung und es wird noch schlimmer. Wir haben es auch bereits gehört, denn die Höchstarbeitszeit beträgt 55 Arbeitsstunden die Woche. Betroffen ist hiervon vorab der Gemüse- und Weinbau in Mittel- und Unterwallis. Die Erntehelferinnen und -helfer kommen häufig aus den Oststaaten. Um dem ein Ende zu setzen und endlich für angemessene und faire Arbeitsbedingungen der Angestellten vor allem in der Landwirtschaft zu sorgen, bitten wir Sie, unserem Antrag mit der expliziten Nennung der Arbeitsbedingungen in einem neuen Absatz des Grundsatzes F.1.1. zu folgen.

Den Grundsatz F.1.2. möchten wir ergänzen. Ja, der Staat soll die Land- und Forstwirtschaft in ihren wirtschaftlichen, schützenden, ökologischen und sozialen Funktionen unterstützen. Dieser Kommissionsvorschlag ist bestimmt nicht falsch. Doch so ein Artikel könnte in der Verfassung jedes beliebigen Schweizer Kantons stehen, dann bräuchte es ihn eigentlich auch gar nicht und der Inhalt würde gedeckt durch den Grundsatz staatlichen Handelns in Kommission 4, welche die Kriterien der Nachhaltigkeit in der Verfassung festschreibt. Der Vorschlag von Zukunft Wallis zur Ergänzung des Landwirtschaftsartikels F.1.2. ist sozusagen das Walliser Fleisch am Knochen der Vorgaben des Bundes. Die betriebliche Vielfalt, also kleine und grössere Betriebe, Haupt- und Nebenerwerbsbetriebe, Milchwirtschaft, Weinwirtschaft und Obstbaubetriebe etc., diese betriebliche Vielfalt ist der Schlüssel zu den Ansprüchen, welche die Gesellschaft an die Walliser Landwirtschaft stellt und sie deshalb auch unterstützt. Die Walliser Bevölkerung will eine gepflegte Landschaft mit grosser Biodiversität, sie will unverwechselbare lokale Produkte, sie will den Beitrag der Landwirtschaft an die regionale Wirtschaft und Besiedelung. Diese Diversität der Betriebsformen zeichnet die Walliser Landwirtschaft aus. Sie ist aber keine Selbstverständlichkeit, denn etlichen Prozesse und politischen Vorstösse zielen immer wieder darauf ab oder haben zumindest zur Folge, dass die kleinen Strukturen geschwächt werden. Betriebliche Vielfalt heisst auch eine Vielzahl an Betrieben. Der andauernde landwirtschaftliche Strukturwandel gefährdet insbesondere die Anliegen von Landschaftsqualität und Biodiversität, die ja auf viel engagiertes landwirtschaftliches Personal angewiesen sind. Der im Änderungsantrag formulierte Zusatz mag vielleicht noch nicht zu 100% geglückt sein, da er auf den ersten Blick nicht für alle unmittelbar nachvollziehbar scheint. Trotzdem empfehlen wir dem Rat, die Aufnahme dieses Anliegens und somit die Annahme unseres Antrags. Besten Dank.

Je vous remercie, je passe la parole à Monsieur Jean-Pierre Rey.

Rey Jean-Pierre, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, pour les principes de ce bloc sur l'agriculture et la sylviculture, le groupe VLR ne soutiendra pas l'amendement F.1.0 proposé par PS et Gauche citoyenne qu'il trouve beaucoup trop réducteur, trouvant que l'agriculture peut également contribuer à l'entretien du paysage, à l'alimentation des animaux, voire à la production de matières premières pour l'industrie. Pour les points F.1.1 et F.1.2, le groupe est partagé entre la proposition de la Commission et l'amendement d'Appel Citoyen qui rajoute explicitement la viticulture, tout en reconnaissant l'importance cruciale de ce secteur primaire pour notre Canton.

Le groupe VLR soutiendra la Commission pour le point F.1.3 et il est partagé quant à une mention explicite ou non des animaux comme le propose l'amendement du CSPO.

Quant aux 4 amendements rajoutés au point F.1.3, le groupe rejette les 2 premiers, même s'il trouve noble de proposer le soutien explicite à l'agriculture paysanne, il s'interroge sur la réalité de cette proposition dans l'écosystème valaisan. Il trouve également irréaliste de viser une autonomie alimentaire alors que la population augmente sans cesse et que, de plus, le

tourisme amène chaque année des dizaines de milliers de personnes dans notre Canton. Enfin, même s'il a quelques doutes sur l'aspect constitutionnel des 2 dernières propositions, le groupe VLR appuie à ce stade les amendements sur les semences et l'encouragement à l'agriculture biologique. Merci de votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Jean Bonnard.

Bonnard Jean, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chères et chers collègues, cette prise de parole concerne évidemment l'article F.1.1 et 2. Je répète rapidement ces articles, le Canton contribue à la pérennité des activités agricoles et sylvicoles en garantissant des conditions de travail. Point 2 : il soutient l'agriculture et la sylviculture dans leurs fonctions économiques, protectrices, écologiques et sociales. Avec mes collègues d'Appel Citoyen, nous vous demandons d'ajouter le secteur de la viticulture sous ces 2 points F.1.1 et F.1.2. Pourquoi ? On nous a dit : on ne le ferait pas pour la production laitière. Quelle différence entre la production laitière et la viticulture ? Rapidement, il y a une semaine, Le Nouvelliste titrait : razzias valaisannes sur le grand prix du vin suisse 2020. Les vigneron-encaveurs valaisans étaient montés à 23 reprises sur le podium qui avaient trusté 7 premiers rangs sur les 13 qui étaient en jeu. Et cerise sur le gâteau, c'est une cave de Chamoson qui décrochait le titre tant envié de caves suisses de l'année 2020. Nos amis du Haut ne sont pas du tout en reste, le grand prix du vin suisse 2018 récompensait le nouveau Salquenen de Diego Mathier dont la cave empochait pour la troisième année le titre de cave suisse de l'année. Nos vigneron et nos vignes sont d'excellents ambassadeurs du Valais. La beauté du vignoble est une carte de visite qui vaut parfois des campagnes de publicité pour le tourisme.

Au point F.1.2, il est fait mention, outre de l'économie et des succès, de la protection et de l'écologie. Un biologiste député au Grand Conseil faisait remarquer au Parlement que bien souvent, le Valais fait figure d'exception en matière de biodiversité. Je pense qu'il avait raison.

Avant d'ajouter qu'il avait constaté une vraie prise de conscience dans les milieux politiques et au sein de la profession. L'office de la viticulture constate lui que dans les recherches sur les traitements de la vigne et sur les machines, il y a eu plus d'évolution ces 5 dernières années que durant les 3 dernières décennies. Même constat réjouissant chez Bio-Valais, association professionnelle de producteurs biologiques, qui eux prônent un vignoble enherbé en disant qu'il est avantageux tant du point de vue de la stabilité des sols, ça évite l'érosion, que de la biodiversité. Et Bio-Valais ajoute : sans compter que le Valais aurait beaucoup à gagner en terme d'image.

Il dit notamment : on aimerait davantage d'arbustes et de bosquets dans le vignoble mais Bio-Valais conclut, si la marge de progression est encore grande, on constate déjà une vraie prise de conscience dans les milieux politiques et au sein de la profession. Ces constats réjouissants démontrent que la viticulture, qui a fait la preuve de sa qualité et qui fait l'image du Valais, a pris un virage. Elle se soucie de sécurité et de protection des sols. Bref, nos vigneron ont pris conscience qu'il faut protéger la nature. Ils méritent que notre future Constitution les encourage en les mentionnant expressément dans ces 2 articles. Alors, chers collègues, je vous remercie de faire figurer la vigne et la viticulture dans notre Constitution. Merci de votre attention.

Je vous remercie, je passe la parole à monsieur Damien Luisier.

Luisier Damien, membre de la constituante, PDCVr

Merci madame la présidente, mesdames, messieurs, en lien avec le principe F.1.0 et F.1.3 ter, tout d'abord, le groupe PDCVr s'oppose à l'amendement PS et Gauche citoyenne ainsi qu'à celui des Verts et Citoyens qui demande d'atteindre la souveraineté alimentaire ou l'autonomie alimentaire. Nous estimons que viser un tel objectif à l'échelle de notre Canton n'est pas réalisable et même durant la deuxième guerre mondiale, le plan Valais n'y a pas vraiment réussi à l'échelle du pays. De plus, nous sommes une économie ouverte. Les importations de

produits agricoles vont donc malheureusement se poursuivre. Même si l'autonomie alimentaire est atteinte, les citoyens valaisans étant également friands de produits qui ne poussent pas encore sous nos latitudes. Nos producteurs locaux se retrouveraient alors dans une situation de surproduction et ce même si évidemment, nous ne pouvons qu'encourager la consommation de produits locaux.

Ensuite, par rapport au principe F.1.1, le groupe PDCVr appuie fortement la proposition de la Commission qui demande de garantir des conditions de travail attractives dans l'agriculture pour pérenniser les exploitations de notre canton. Nous sommes également pleinement conscients de l'importance particulière du secteur viti-vinicole dans notre canton ainsi que des défis énormes auxquels sont confrontés ces exploitations, en particulier dans le contexte actuel de stocks excédentaires et de crise sanitaire qui va impliquer la fermeture des restaurants dès ce week-end, et donc une baisse des recettes en cascade pour nos producteurs de vin. Si le groupe PDCVr s'oppose à l'amendement Appel Citoyen, c'est simplement parce que nous estimons que la viticulture est une branche à part entière de l'agriculture, qui figure déjà dans l'article préparé par la Commission. Sa mention constituerait donc une répétition. Enfin, le groupe PDCVr s'opposera au principe F.1.3 quarter nouveau, car il nous paraît difficilement applicable en pratique et peu constitutionnel. Je vous remercie.

Je vous remercie et je passe la parole à madame Ida Häfliger.

Häfliger Ida, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Ich möchte im Namen der CSPO einige Anmerkungen machen zu den verschiedenen Abänderungsanträgen, die wir gestellt haben. Zu Artikel F.1.1.: wir sind uns bewusst, wie wertvoll, wichtig und grossartig die Walliser Land- und Forstwirtschaft ist, sie hat seit vielen 100 Jahren bewiesen, dass sie ein Überleben in diesem doch an sich lebensfeindlichen Umfeld erst möglich macht. Wir anerkennen die Leistungen, die in dieser Hinsicht in der Vergangenheit gebracht sind, gegenwärtig geleistet und noch in der Zukunft für uns zur Verfügung stehen. Aber in Artikel F.1.1., wir sind der Meinung, dass das über die Kommission 4 geregelt wird. Natürlich auch wir sind uns bewusst, dass die Arbeitsbedingungen in der Landwirtschaft sehr hart sind, dass sie unterbezahlt sind, aber trotzdem, wir sind der Meinung, dass das nicht in diesen Artikel, wir halten den Antrag aufrecht, dass das gestrichen werden soll, der Artikel F1.1.

Artikel F.1.2. haben wird zurückgezogen, weil wir wie ich schon gesagt habe, die wirtschaftliche, die schützende und ökologische und soziale Funktion der Land- und Forstwirtschaft anerkennen.

Zu Artikel F.1.3 möchte ich folgendes sagen, zum Änderungsantrag: erinnern sie sich, was wir vor knapp einer Stunde vor uns auf den Tischen hatten? Das waren fast alles lokale Produkte, ich nehme es doch einmal an, landwirtschaftlicher Käse, Apfelsaft, Roggenbrot. Aber erinnern sie sich auch, was der grösste Teil ausmachte von dieser Mahlzeit. Das waren Produkte, die wir dank der Tierhaltung hier bei uns im Wallis haben, Käse, Speck, Wurst Trockenfleisch und wir von der CSPO sind der Meinung, dass das Tierwohl unbedingt auch im Artikel 1.3. erwähnt werden sollte. Seit vielen vielen 100 Jahren gibt es zwischen den Menschen, zwischen der Landwirtschaft, im Wallis zwischen den Menschen und Tieren ein enges Zusammenleben, eine Art Symbiose, ein Bereich kann ohne den anderen nicht existieren und darum ist es uns wichtig, dass dies in diesem Artikel erwähnt wird, dass der Begriff tierfreundlich, artgerecht, dem Tierwohl dienend ebenfalls dort erwähnt wird. Danke.

Je vous remercie, je passe la parole à Monsieur Vincent Günther.

Günther Vincent, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Merci madame la présidente de me redonner la parole. Je serai bref, c'est juste pour apporter un complément à l'intervention de monsieur Luisier concernant l'article F.1.3 ter, qui propose de viser une autonomie alimentaire. Il n'est ici pas question de viser une autarcie au

niveau du canton et d'interdire les importations ou les échanges avec l'extérieur du canton, voire à l'extérieur de la Suisse. On parle simplement d'une volonté d'assurer une autonomie alimentaire pour des temps plus difficiles, et donc pas d'interdire des importations. Merci de prendre ceci en note.

Je vous remercie pour terminer, je donne la parole au vice-président de la Commission monsieur Grégoire Vannay.

Vannay Grégoire, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, chères et chers collègues, de nos 3 principes généraux, l'égalité de traitement est celui auquel nous avons fait le plus attention lors de l'écriture de nos principes. Parler de l'agriculture de plaine et de l'agriculture de montagne dans le même article a orienté nos réflexions à trouver les buts de l'agriculture communs à ces 2 types d'exploitations. La Constitution fédérale étant déjà très complète, de ce fait, nous voulions faire ressortir les éléments qui permettront à l'agriculture en général de subsister en Valais. En ce sens, la Commission a repris l'amendement de Zukunft Wallis à l'article F.1.1, où les conditions-cadres mises en place par l'Etat sont plus importantes que les conditions de travail qui, elles, sont mises en place par l'exploitant. La fonction de base de l'agriculture est de fournir des denrées alimentaires, pour le côté économique, ceci à un prix abordable. Effectivement, comme mon collègue Damien Luisier en a parlé, le plan Valais n'a pas suffi, donc, l'autonomie alimentaire sera difficile à atteindre. Je rejoins et remercie monsieur Günther qui a parlé précédemment. Aujourd'hui, c'est surtout important de parler de qualité d'agriculture, donc de fournir des produits locaux de qualité, ce que défendent nos articles F.1.2 et F.1.3. Aujourd'hui, nous mettons en avant les aspects de développement durable, une agriculture respectant l'environnement remplira sa fonction écologique, tout en protégeant les animaux également.

La fonction sociale peut avoir de multiples facettes, c'est assurer la relève de la profession, pour assurer la relève il faut avoir une formation qui puisse se faire de manière facile et aussi la transmission des exploitations.

Ceci sera la garantie d'un succès pour la pérennité de l'agriculture en Valais. Il faut aussi laisser une marge de manoeuvre à cette branche agricole qui, par exemple, par la promotion de l'agritourisme, permettra de faciliter sa fonction économique et sociale contenue dans l'article F.1.2. Le Valais par son territoire accidenté, demande un entretien particulier qui peut-être assuré par l'agriculture de montagne, d'où sa fonction protectrice. Une agriculture pérenne permettra de garder une diversité de production mais aussi une diversité d'exploitation.

Pour revenir sur la viticulture qui a été longuement défendue par notre collègue Bonnard, la première séance de la Commission s'est faite dans un caveau chez un vigneron à Saint-Léonard. Nous nous en souvenons très bien. Effectivement le terme agriculture, nous l'avons choisi, sans nommer toutes les branches que celle-ci englobe pour éviter de léser personne. Voilà. Merci pour le soutien à nos articles.

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Je vous remercie, nous avons donc terminé le débat sur le bloc 3. Pouvons passer aux votes. Nous commençons par le principe F.1.0 nouveau, nous votons sur l'amendement PS. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 75 voix contre 27 et 1 abstention.

Nous passons au principe F.1.1, dans le premier vote nous opposons l'amendement de CVPO en vert contre l'amendement UDC en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez l'amendement CVPO par 73 voix contre 16 et 14 abstentions. Nous passons au vote. 2. Nous opposons l'amendement CVPO en vert contre l'amendement PS en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez l'amendement CVPO par 66 voix contre 22 et 15 abstentions. Nous passons au vote 3 ans. Nous opposons la proposition de la Commission en vert, qui comprend également

l'amendement Zukunft Wallis chiffre 1, contre l'amendement de CVPO en rouge. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission avec 76 voix contre 25 et 2 abstentions. Nous passons au vote 4 sur l'amendement Appel Citoyen. Si vous soutenez cet amendement appuyez sur la touche verte, sinon la touche rouge. Le vote est lancé. Vous refusez l'amendement Appel Citoyen par 61 voix contre 39 et 3 abstentions. Nous passons au vote 5 sur l'amendement Zukunft Wallis chiffre 2, un nouvel alinéa 2. Si vous souhaitez l'accepter, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 64 voix contre 35 et 3 abstentions. Nous passons au vote 6. Nous opposons la proposition de la Commission en vert contre l'amendement CSPO en rouge de biffer cette proposition. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission avec 86 voix contre 16 et 1 abstention.

Nous passons au principe F.1.2, dans premier vote nous opposons la Commission en vert contre l'amendement Zukunft Wallis en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la proposition de la Commission par 71 voix contre 30 et 1 abstention. Nous passons au vote 2 sur l'amendement Appel Citoyen. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 60 voix contre 40 et 3 abstentions. Le troisième vote, concernant le principe F.1.2 n'a pas lieu étant donné que le CSPO a retiré son amendement.

Nous passons aux principes F.1.3, nous opposons la proposition de la Commission en vert contre l'amendement PS en rouge. Le vote est lancé. Vous suivez la proposition de la Commission par 75 voix contre 28 et 0 abstention. Nous passons au deuxième vote sur l'amendement CSPO, votez vert si vous l'acceptez ou rouge si vous le refusez. Le vote est lancé. Vous acceptez cet amendement par 56 voix contre 39 et 8 abstentions. Nous passons au troisième vote sur l'amendement Verts et Citoyens. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 61 voix contre 41 et 1 abstention.

Nous passons au principe F.1.3 bis. Nous votons sur l'amendement Verts et Citoyens. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 69 voix contre 32 et 2 abstentions. Nous passons au principe F.1.3 ter, nous votons sur l'amendement Verts et Citoyens, si vous acceptez cet amendement, votez vert. Si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 64 voix contre 36 et 3 abstentions. Nous passons au principe F.1.3 quater. Nous votons sur l'amendement PS et Gauche citoyenne. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 49 voix contre 47 et 6 abstentions. Nous passons enfin au principe F.1.3 quinquies, nous votons sur l'amendement PS, si vous l'acceptez, vous votez vert, si vous refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous acceptez cet amendement par 58 voix contre 39 et 5 abstentions.

Nous avons terminé les votes sur le bloc 3. Nous débutons maintenant la discussion sur le bloc 4 qui concerne la biodiversité, l'environnement, la nature et le paysage. Je passe directement la parole au rapporteur de la Commission, monsieur Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, bloc 4, biodiversité, environnement, nature et paysage, ces 4 éléments sont des éléments déterminants pour assurer une certaine qualité de vie. Un long débat au sein de la Commission a eu lieu afin de savoir si la biodiversité devait faire l'objet d'un thème ou d'un article séparé. Finalement, la majorité de la Commission a estimé que ces 4 thèmes avaient un lien direct et qu'il était opportun de les traiter dans un même et seul article au niveau de la Constitution.

Au niveau d'une loi d'application, ces 4 thèmes devront faire l'objet d'un traitement détaillé. Le thème nature et paysage est largement tributaire de l'agriculture et de la sylviculture et de l'aménagement du territoire. Dans ces conditions, on peut imaginer distinguer les mesures de gestion des valeurs patrimoniales et du patrimoine rural et celles portant sur des interventions ayant un impact. Le cas échéant, la première catégorie serait traitée sous le présent chapitre et

la seconde ailleurs dans la Constitution. La protection de l'environnement naturel et de la biodiversité est manifestement un thème transversal, à ce titre, il pourrait être complété par d'autres dispositions constitutionnelles, notamment sous la rubrique des tâches de l'Etat et des communes. La promotion du recyclage et du tri des déchets ainsi que du soutien de toute mesure visant une diminution des déchets a été débattue. Ce sujet est plus en relation avec le thème des ressources naturelles que nous venons de traiter. L'introduction dans cet article de mesures visant à diminuer l'usage du plastique, en particulier pour un usage unique, a également été discutée. Cette problématique doit être réglée au niveau d'une loi et non dans la Constitution.

La convention d'Aarhus signée par la Suisse garantit l'accès à l'information pour chaque citoyenne et chaque citoyen. Donc, le droit de consulter des documents officiels relatifs à l'environnement est déjà effectif. Dans la mesure où tant le droit à l'information et la transparence que le droit de participation sont garantis pour la plupart des démarches juridiques ou administratives entreprises par les collectivités publiques, une majorité de commissaires a considéré qu'il était superflu de reprendre expressis verbis cette disposition dans notre Constitution. Concernant l'alinéa 1, la notion de valeur patrimoniale a été discutée dans ce chapitre. Elle couvre les valeurs naturelles liées à l'environnement, à la biodiversité, à la nature et au paysage. A ce titre, il convient de préciser dans notre Constitution des principes directeurs qui permettront de fixer le cadre d'une future loi ad hoc.

Concernant l'alinéa 2, l'importance de la biodiversité a été détaillée dans plusieurs propositions, vous les trouverez dans le rapport. La Commission relève l'importance de tous les éléments cités mais, à l'échelon de la Constitution, il faut rester au niveau des principes, et laisser la loi d'application définir les choses dans le détail.

La Commission estime que le canton doit être attentif à la préservation des sols, mais cette précaution paraît davantage avoir sa place au chapitre des ressources naturelles que nous venons également traiter. Le texte retenu à l'alinéa 2 est finalement le suivant, je cite : le Canton et les communes veillent à la sauvegarde et à la valorisation de la biodiversité et des milieux naturels. Concernant l'alinéa 3, plusieurs textes ont été discutés pour définir la teneur de cet alinéa, vous les trouverez aussi dans le rapport. La discussion a également porté sur la nécessité ou non de mentionner comment les impacts gênants ou nuisibles doivent être éliminés. Finalement, la teneur de l'article 3 est la suivante, je cite : les interventions ayant un impact négatif sur la nature et toute autre forme de pollution sont à proscrire. Le cas échéant, il sera remédié en application du principe du pollueur-payeur.

La question d'une limitation d'éclairage public durant la nuit ou pollution lumineuse, notamment suggérée par le processus de participation citoyenne, n'a pas été spécifiquement débattue. Cette problématique tombe sous les dispositions de l'alinéa 3. La compétence de gérer la faune et la protection des mammifères et oiseaux sauvages résulte d'un droit régalien appartenant au canton. Cependant, celles-ci sont limitées aux compétences qui nous sont léguées via la législation fédérale. C'est pourquoi l'énoncé retenu par la Commission pour l'alinéa 4 se résume à dire : le Canton gère la pêche et la chasse selon les principes fixés par la Confédération.

Un complément qui prévoyait d'étendre les mesures de protection à toute la faune, la flore et le biotope, spécifique aux différentes espèces d'animaux concernées n'a pas été retenu par la Commission pour être fixé dans la Constitution. Sa place est plus dans une loi. Le vote s'est fait par alinéa. Le premier alinéa a été accepté à l'unanimité. Le deuxième et le troisième alinéa ont été acceptés par 12 voix et 1 abstention. Le 4^e alinéa a été accepté par 11 voix, 2 se sont exprimés contre, un 5^e vote a porté sur la décision de faire un article séparé pour traiter de la biodiversité. Cette proposition a été refusée par 10 voix et 2 voix favorables, 1 abstention. Un 6^e vote a eu lieu sur la proposition d'intégrer la biodiversité dans le titre de l'article et cette proposition a été acceptée par 6 voix pour, 5 contre et 2 abstentions. Je vous remercie pour votre attention.

Merci. Je passe la parole à monsieur Georges Vionnet.

Vionnet Georges, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Merci, madame la présidente, chères et chers collègues, le groupe Verts et Citoyens partage les notes et commentaires du rapport de la Commission 5 concernant les alinéas G.1.1, G.1.2 et G.1.3. La biodiversité, les milieux naturels, le paysage sont des éléments déterminants pour assurer notre qualité de vie présente et future. Il est indispensable d'arrêter leur dégradation, de réparer les dégâts causés et d'y apporter les soins nécessaires afin qu'ils retrouvent leur dynamique propre et prospèrent durablement pour le bien-être des générations futures. Plus généralement, nous sommes aussi d'avis que la Commission propose des principes et renonce aux détails. Cependant, la notion de valeur patrimoniale retenue à l'alinéa G.1.1 par la Commission 5 est à notre avis inadéquate pour le lecteur lambda. Valeurs patrimoniales fait référence au patrimoine bâti dans l'inconscient collectif, pas aux mesures naturelles liées à l'environnement, à la biodiversité, à la nature et aux paysages, comme le conçoit la Commission thématique. Le groupe Verts et Citoyens vous propose une formulation plus parlante pour l'alinéa G.1.1 : Le Canton et les communes protègent les milieux naturels, la biodiversité et le paysage. En ce qui concerne l'alinéa G.1.2, les termes *sauegarde* et *valorisation* sont trop sujets à des interprétations minimalistes. On devrait éviter le terme *valoriser* qui peut être interprété comme promouvoir, favoriser, oeuvrer en faveur de, ce qui est effectivement ce que nous souhaitons, mais aussi rendre plus attrayants pour le public, ce qui sous-entendrait des aménagements qui pourraient pénaliser la biodiversité et les milieux naturels. Nous vous proposons donc le Canton et les communes soutiennent toute mesure visant à augmenter la biodiversité, à restaurer les milieux naturels et à favoriser les espèces rares ou menacées.

Par ailleurs, les pollutions ont toujours eu à long terme des effets néfastes sur notre qualité de vie et notre environnement. Il n'est pas responsable de différer leur élimination et de léguer les problèmes aux générations futures.

Le groupe des Verts et Citoyens propose l'amendement : les impacts gênants et nuisibles pour l'être humain, la biodiversité, les milieux naturels et le paysage doivent être évités ou si déjà présents, éliminés, selon les avancées technologiques, en fonction du principe de pollueur-payeur.

Le groupe Verts et Citoyens recommande le rejet de l'amendement G.1.4 bis du SVPO. On peut d'abord se demander ce qu'est un grand prédateur, s'agit-il uniquement des loups, des ours ou du lynx ? L'aigle en fait-il partie ? Et l'homme, n'est-ce pas un grand prédateur ? Non seulement nous ne sommes pas d'accord sur le principe, aigles, lynx et loups ont leur place chez nous, ils font partie de nos écosystèmes naturels. Mais les cantons n'ont pas de compétence en la matière. C'est la loi fédérale sur la chasse qui établit la liste des espèces chassables sur notre territoire. Aigles, lynx et loups, tous sont protégés au niveau national. Les loups ne peuvent être tirés que lorsque des conditions bien précises sont remplies. Cet amendement est donc à rejeter car non compatible avec le Droit fédéral.

Les groupe Verts et Citoyens vous recommande de soutenir les amendements qu'il propose et de rejeter l'amendement SVPO au G.1.4 bis. Merci pour votre écoute attentive.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Michael Kreuzer.

Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wie Sie vermutlich schon erwarten konnten, kommt jetzt der Gegenbeitrag zum meinem Vorredner. Ich möchte mich kurz zum Antrag G.1.4bis, Förderung eines Lebensraums ohne Grossraubtiere, äussern. Jetzt wurde gesagt und wahrscheinlich werden andere dann noch sagen, das können wir nicht in die Kantonsverfassung schreiben, wir sagen aber doch, wir können es schreiben. Erstens, weil wir hier von Förderung sprechen. Förderung kann zum Beispiel sein, dass der Kanton sich auf Bundesebene einsetzt, für eine Bundesgesetzgebung, die mehr im Sinne unseres Kantons, auch

auch mehr im Sinne der Meinungen unsere Bevölkerung ist. Zweitens, dem Verfassungsrat war die Bürgerbeteiligung stets ein grosses Anliegen und es wurde auch sehr viel in diesem Bereich schon Aufwand betrieben und investiert, um eben die Meinung der Bevölkerung einzuholen. Wenn also das Walliser Volk bei der letzten Abstimmung über das Jagdgesetz mit rund 70% Ja-Stimmen und das Oberwallis sogar mit rund 85% Ja-Stimmen eine stärkere Regulierung des Wolfsbestands und mehr Schutz vor Wölfen oder anderen Grossraubtieren verlangte, sollte schon dies ausreichend sein, diesen fest in der Bevölkerung verankerten Willen in einer neuen Verfassung zu verankern. Ich bitte Sie deshalb, diesen Antrag zu unterstützen. Besten Dank.

Je vous remercie, je passe la parole à Monsieur Vincent Boand.

Boand Vincent, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, concernant les principes G.1.2 et G.1.3, nous ne soutiendrons pas les amendements des Verts car ils fixent des [...] trop jusqu'au-boutistes. Soutenir toutes mesures, comme proposé, va à l'encontre de toute pondération, priorisation ou réflexion. Nous ne souhaitons pas non plus retenir le principe G.1.3 de la Commission parce qu'il ne tient pas compte d'éventuels droits acquis, de la durée de vie ni même de l'amortissement d'une installation, condamnant particuliers et entrepreneurs à payer des taxes sur des installations qui respectaient les dispositions législatives ad hoc lors de leur mise en fonction.

Le principe du pollueur-payeur n'est pas un absolu menant à des multiplications de taxes ou à des investissements coûteux et prématurés.

Concernant la gestion de la chasse et de la pêche, le groupe UDC estime que le renvoi aux compétences de la Confédération n'est pas nécessaire et surtout limite la marge de manoeuvre du Canton. En matière de gestion de la faune, le Canton du Valais a une position claire que ce soit au Gouvernement, au Grand Conseil ou dans la population et va dans le sens de plus larges compétences cantonales et d'une gestion régionale de la faune. La votation de la loi sur la chasse et son résultat en Valais a été plutôt claire sur ce point, merci.

Je vous remercie et je passe la parole à madame Ida Häfliger.

Häfliger Ida, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Sehr geehrte Damen und Herren, ich möchte zu zwei Artikeln im Namen der CSPO Stellung nehmen. Beim Artikel G.1.4. sind wir der Meinung, dass der gestrichen werden sollte, da dies bereits in der Bundesverfassung geregelt ist und die Vorgaben schon bestehen. Zum Artikel G.1.3. da möchten wir unseren Abänderungsantrag zurückziehen. Wir werden im Hinblick darauf, dass das Wallis eine der grössten Chemie- und Industriestandorte der Schweiz ist, wenn Sie nur die Gemeinde Visp nehmen, der zweitgrösste Chemiestandort in der Schweiz nach Basel, wenn Sie Monthey sehen, wenn Sie Chippis sehen, dort ist ein sehr grosses Potenzial zu gewinnen... gut, das muss ich nicht weiter ausführen. Darum sind wir der Meinung, dass es sehr wichtig ist, dass dieses Verursacherprinzip in unserer Verfassung verankert wird. Wir werden aber den Antrag von den Grünen und Appel Cityoen unterstützen, weil dieser Antrag noch weitergeht, da sie sich nicht nur auf die zukünftigen schädlichen und störenden Einflüsse beziehen, sondern auch auf die vergangenen. Wir alle wissen, dass wir aus der Vergangenheit aus diesem Bereich schweres Erbe heute übernommen haben. Wir wollen das nicht weitergeben. Im Interesse der zukünftigen Generationen bestehen wir darauf, dass es auch für vergangene Einflüsse, störende und schädliche, einen Artikel der Grünen und des Appel Citoyen in der Verfassung braucht. Danke.

Je vous remercie, je passe la parole à Monsieur Damien Luisier.

Luisier Damien, membre de la constituante, PDCVr

Merci madame la présidente, chères et chers collègues, je m'exprime ici au nom de notre collègue Pierre Darbellay qui n'a pas pu être parmi nous aujourd'hui.

Voici que les grands prédateurs arrivent dans nos débats à pas de loup. Afin de préparer cette prise de parole, j'ai contacté différentes personnes concernées par la présence des prédateurs. Je prends ici la parole en leurs noms mais aussi de tous les Valaisans et Valaisannes qui partagent cet avis. Dans notre Canton, il y a de la place pour 0 loup ou grand prédateur. À mon avis, en tant que Constituant, je peine à comprendre comment on peut souhaiter aider nos agriculteurs sans se soucier de leurs réelles préoccupations. La Commission 5 propose l'article suivant : le Canton contribue à la pérennité des activités agricoles et sylvicoles en garantissant des conditions de travail attractives. Je vous pose ici une question à laquelle je n'ai pas encore de réponse : quelles sont les principales raisons qui amènent aujourd'hui certains éleveurs, notamment de moutons, à cesser leurs activités. Pour parler brièvement de l'aspect écologique, cette situation nous oblige à importer davantage de l'étranger à la place d'utiliser l'herbage de nos alpages. Pour parler de la biodiversité, je préfère avoir le privilège de rencontrer et observer un troupeau de moutons en liberté, plutôt qu'une meute de loups. Concernant la recevabilité constitutionnelle du principe d'un territoire valaisan sans grands prédateurs, je vous renvoie à l'acceptation par le Conseil d'État et par le Grand Conseil d'une initiative allant dans le sens de cet amendement.

Je vous rends également attentifs à la Constitution du Canton d'Uri qui dit à son article 49 alinéa 1 : le Canton et les communes veillent à protéger l'homme et son milieu naturel. Alinéa 2 : le Canton édicte des prescriptions sur la protection contre les grands prédateurs et sur la limitation et la régulation de leur nombre. Favoriser l'accroissement de la population de grands prédateurs est interdit. Cet alinéa 2 a été accepté en votation populaire le 10 février 2019. Il a obtenu la garantie de l'Assemblée Fédérale le 11 mars de cette année.

Inscrire aujourd'hui dans notre Constitution un principe visant à lutter contre la présence de grands prédateurs ne résoudra certainement pas tous les problèmes rencontrés sur le terrain. Mais cela reste à mes yeux un petit pas mais surtout un pas dans la bonne direction. Pour toutes ces raisons, mais surtout pour donner un signal positif de soutien aux bergers, je vous recommande d'accepter l'amendement G.1.4 bis : l'Etat favorise un territoire sans grands prédateurs. Merci pour votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Blaise Crettol.

Crettol Blaise, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chères et chers collègues, le groupe Appel Citoyen souhaite proposer un amendement concernant le principe G.1.4. En effet, l'article 79 de la Constitution fédérale exprime le fait que la Confédération fixe les principes applicables à la pratique de la pêche et de la chasse, notamment au maintien de la diversité des espèces de poissons, de mammifères sauvages et d'oiseaux. Dans son amendement Appel Citoyen souhaite aller plus loin dans la protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire valaisan. En effet, il est aujourd'hui communément accepté et vérifié que la qualité et la diversité d'un biotope dépend de l'ensemble de sa pyramide et ne peut donc se reposer uniquement sur sa pointe, ni sur ses éléments les plus visibles. Cette vision systémique inclut par définition la flore nourricière et régénératrice dans laquelle ce biotope évolue. C'est pour cette raison que le groupe Appel Citoyen vous recommande de le rejoindre dans cette vision intégrative de notre environnement naturel. Merci.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Jean-Pierre Rey.

Rey Jean-Pierre, membre de la constituante, VLR

Le groupe VLR relève l'intérêt du rapport d'avoir présenté les points discutés, permettant ainsi aux lecteurs de comprendre les choix rédactionnels qui ont été réalisés pour l'élaboration des principes. L'explication de cette démarche a amené le groupe à soutenir sans réserve la Commission pour les points G.1.1 à G.1.4.

Le groupe a déposé un amendement spécifique sur la garantie au droit à la consultation de tous les documents officiels relatifs à l'environnement. Le rapport fait mention de discussions sur ce thème en se référant à la convention d'Aarhus signée par la Confédération en 2014, mais la Commission 5 n'a pas jugé pertinent de reprendre cet élément. L'amendement proposé par le groupe VLR propose au contraire, de mentionner explicitement ce droit d'accès à l'information. Il est motivé, entre autre, par l'exemple vécu et concret de l'affaire du mercure, et la difficulté à obtenir les rapports malgré le fait que les dispositions sur l'information active, article 5 de la convention, prévoit que les autorités doivent fournir des informations sur l'environnement de façon transparente.

La convention d'Aarhus fixe également un principe de transparence consistant à faire en sorte que les citoyens puissent prendre connaissance des documents en possession des autorités. Ce principe est valable pour les informations concernant l'environnement et l'accès à l'information doit être assuré par les autorités en possession des données. Le groupe vous demande, par conséquent, d'adopter cet amendement. Merci de votre attention.

Je vous remercie, je passe la parole à monsieur Damien Clerc.

Clerc Damien, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, chers collègues, je prends la parole au nom du groupe pour revenir encore sur la question du loup.

J'aimerais ici dire que la majorité de notre groupe ne soutiendra pas l'amendement qui demande l'absence de grands prédateurs. Les raisons sont les suivantes : effectivement, nous soutenons et nous avons soutenu et même construit, participé à la construction de la nouvelle loi sur la chasse qui, malheureusement a été refusée au niveau suisse, et largement acceptée en Valais, mais pour ne pas faire mentir l'intention des Valaisans, cette loi voulait une régulation des grands prédateurs et non pas la suppression des grands prédateurs. Cette nuance est de taille et c'est à cela que nous voulons tendre avec notre famille politique.

Le deuxième point c'est que la loi sur la chasse en Valais doit évidemment s'inscrire dans une vision globale puisque le loup lui ne sait pas quand il passe la frontière entre les différents cantons. Mais évidemment les enjeux vont au-delà de cela, et la vision globale est beaucoup plus importante que cette petite blague.

Ceci dit, nous aimerions aussi avec notre groupe vous rendre attentifs à un problème qui a été soulevé par de nombreuses personnes parmi nous. Nous devons tendre tous ensemble à une vision commune mais aussi une vision systémique, globale de la transition écologique et de la transition énergétique.

Lorsque des amis paysans, en pleurs, renoncent après 30 ans d'exploitation à l'élevage des moutons et que vous voyez votre producteur local renoncer à son élevage, bien vous vous rendez compte que ça va être difficile pour vous de consommer local. On a parlé aujourd'hui d'autonomie alimentaire, on a parlé de durabilité, on a parlé toutes de ces choses. Si, pour préserver le loup, qui n'est pas en voie de disparition, et qui est une priorité mineure pour la communauté scientifique, on doit aller acheter de la viande qui vient de Nouvelle-Zélande, eh bien nous avons raté le tournant énergétique et écologique et c'est sur ces questions-là que nous aimerions être attentifs à l'avenir. Et ici, notre groupe aimerait sensibiliser la Commission pour qu'elle travaille à un outil de discernement dans les décisions au niveau étatique pour pouvoir prioriser ce qui est efficient, le plus efficient, au niveau énergétique écologique. Je aimerais donner encore 2 autres exemples. J'ai un ami paysan qui me partageait cet été et montrait ses champs.

Voilà un champ qui, en agriculture extensive, qui produit 3 fois moins de blé, mais qui rapporte plus d'argent, parce qu'il rapporte une subvention fédérale. Conséquence il faut importer du blé de l'étranger, qui va évidemment avoir un bilan énergétique très problématique mais qui, en plus, sera le fruit d'une agriculture intensive ailleurs, et c'est là où on voit qu'on doit mettre des objectifs mesurés et progressifs, si on veut être intègre dans notre vision écologique. Et puis dernière exemple, j'ai un ami aussi, c'est très intéressant, qui est engagé par une entreprise qui fait de l'éolien et qui doit aller parcourir des km à pied au pied des éoliennes du Nufenen, pour compter le nombre de chauves-souris, qui auraient eu un accident triste avec ces hélices. Et cet exemple, c'est pour vous dire qu'il y a beaucoup de projets aussi par rapport aux énergies renouvelables. J'ai apprécié l'intervention de madame Rey Siggen. Il faut pouvoir donner une priorité aux énergies renouvelables et là on a besoin d'un concept global, dans la vision écologique et énergétique. Voilà. Merci de votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Remo Schnyder.

Schnyder Remo, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Frau Präsidentin, geschätzte Mitglieder des Verfassungsrats, der Zustand der Biodiversität in der Schweiz und auch im Wallis ist noch unbefriedigend. Ein Grossteil der Lebensräume und 1/3 der Arten sind bedroht. Mit dem Rückgang der Artenvielfalt geht auch die genetische Vielfalt verloren. Das wissen wir und das hält auch das BAFU so fest. Das wollen wir nicht, das wollen wir nicht im Wallis und wir müssen Gegensteuer geben. Es ist schon einiges gemacht worden und die Massnahmen zeigen Wirkung. Trotzdem halten wir die Negativspirale nicht auf, es braucht noch einiges. Welche Massnahmen sinnvoll sind und welche nicht, wo und wieviel Geld für was ausgegeben wird, ist nicht auf unserer Stufe zu diskutieren und zu definieren. Der Grundsatz der Kommission 5 ist richtig und gut formuliert und ermöglicht weiterhin in diesem Bereich sich zu engagieren. Es ist jedoch falsch, wenn wir hier sagen, alle Massnahmen oder Änderungsanträge mit solchen Wortlauten haben. Entweder meint man das nicht ernst oder es wäre fatal und schlussendlich nicht zielführend. Aus diesem Grund sollten wir dem Vorschlag der Kommission folgen.

Bei G.1.3. wird auf die negativen Einwirkungen auf Mensch und Umwelt eingegangen. Dieser Artikel richtet sich also gegen die Umweltverschmutzung und dessen Beseitigung. Wer es verursacht hat, soll es beseitigen und er soll es nach dem neuesten Stand der Technik machen. Mit einschlägigen Erfahrungen im Oberwallis durch die Altlastensanierung unterstützen wir auch hier die Kommission. Danke.

Merci, je passe la parole à Monsieur Peter Burri.

Burri Peter, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Werte Kolleginnen und Kollegen, ich bin Schafbauer eines biologischen Betriebes, übrigens dies mit Überzeugung. Der Rat hat gleich vorhin beschlossen, dass die Walliser Landwirtschaft biologisch werden müsse. Da ist der Rat vielleicht ein bisschen von gestern. Aber das können wir vielleicht ein anderes Mal diskutieren. Es gibt schon andere Methoden, die vielleicht weitergehen, aber ich möchte mich hier eigentlich zu etwas anderem melden. Auch ich gehörte oder gehöre zu den Wolfsgeschädigten und auch ich bin für die Regulierung des Wolfsbestandes, er ist aber hier und es ist schlicht illusorisch, alle Wölfe wieder mit Pulverdampf loswerden zu wollen. Wir brauchen die Regulierung und den Schutz unserer Herden. Zudem haben wir gleich vorhin beschlossen, dass die Landwirtschaft günstige Rahmenbedingungen haben soll, dass der Staat dafür diese schaffen soll. Das Problem Wolf gehört in diese Kategorie der Rahmenbedingungen und braucht nicht eines weiteren Artikels. Danke.

Merci je passe la parole à Monsieur Jean-Dominique Cipolla.

Cipolla Jean-Dominique, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, je ne peux que rejoindre les propos de mon préopinant.

Simplement pour dire ceci : après tout ce que l'on a entendu aujourd'hui à propos des prédateurs et spécialement du loup, il faut quand même que quelqu'un le dise, le loup en Valais n'est pas en voie de disparition. Par conséquent, il faut qu'on prenne les dispositions nécessaires et utiles à son propos. Merci de votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Johan Rochel.

Rochel Johan, membre de la constituante, Appel Citoyen

Chers collègues, un point sur G.1.1, amendement Appel Citoyen. On propose très simplement d'ajouter le verbe valoriser, ne pas seulement de protéger la nature, le paysage et les valeurs patrimoniales mais aussi de la valoriser, de quitter simplement l'idée qu'on est dans un mode négatif, on ne fait pas de mal mais au contraire, on va chercher à aller plus loin que simplement éviter de faire des dégâts, on va valoriser. Et on aimerait inscrire ce mot et ce principe qui va avec dans cet article, merci de votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole maintenant au vice-président de la Commission, monsieur Grégoire Vannay.

Vannay Grégoire, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, chères et chers collègues, avec la nature et le paysage, nous pourrions presque parler de ressources naturelles pour le Canton du Valais. Le tourisme en tire un bénéfice important. Qui ne voudrait pas soigner cette nature pour laquelle notre Canton est connue loin à la ronde ? Les amendements qui parlent de valoriser les milieux naturels, les paysages et le patrimoine n'ouvrent-ils pas la porte à un afflux plus massif de visiteurs et seraient-ils toujours aussi protégés ? Nous préférons le terme de protéger pour notre article G.1.1, ou revitaliser plutôt que de valoriser, sans savoir jusqu'où nous allons. La valorisation par contre de la biodiversité dans le milieu naturel préservé comme nous le proposons est plus approprié. Avec la nature protégée, cela pourrait se faire avec des parcs naturels. La biodiversité pourrait mieux s'épanouir. Les animaux qui s'y trouvent sont également protégés comme les biotopes, la faune et la flore. Concernant le principe du pollueur-payeur et de l'avancée technologie, notre idée était de faire donc lors de pollutions [...] était important pour faire cette dépollution de manière la plus efficace possible. Tout en analysant si une ancienne technologies n'était pas aussi appropriée.

Concernant le loup, petit clin d'oeil au collègue Kreuzer, lui qui dit que le Valais ne peut rien faire pour le climat. Que faire contre les loups qui viennent de gauche, de droite, des cantons, des autres pays ? Merci.

Je vous remercie, le président de la Commission souhaite également s'exprimer. Je donne la parole à monsieur Matteo Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Werte Damen und Herren, zuerst einmal danke Grég für deine Wortmeldungen und die Aushilfe, das hast du toll gemacht und du hast auch gesagt, was hier wichtig ist in diesem Kapitel. Ich möchte eigentlich nur auf zwei Sachen eingehen und zwar diese zwei Ergänzungen, die noch ausstehen, zu den anderen Sachen hat Grégoire schon etwas gesagt. Ich fange mal mit dem weniger problematischen an und zwar mit G.1.5neu von VLR. Grundsätzlich kann man über Transparenz diskutieren, aber rein nur auf eine Umweltthema finden wir das ein bisschen schade, wenn muss das irgendwie generell sein, dass man transparenten Zugang hat zu Dokumenten vom Staat, aber einen spezifischen, nur auf die Umwelt, scheint für uns nicht sinnvoll. Entweder

générallement tous les documents de l'Etat doivent être accessibles, mais ici il n'est pas nécessaire d'ajouter une précision spécifique.

Concernant le loup, nous avons des opposants et des partisans – donc il faut regarder dans les deux sens – cela a déjà été dit. Pour nous, c'est important, cela ne se fera pas et la décision est le loup est bon ou le loup est mauvais. Notre commission a travaillé systématiquement. Il y a des choses que nous ne trouvons pas adaptées à la Constitution et qui appartiennent également à des thèmes d'actualité politique, qui sont actuellement très populaires. C'est ainsi, ce thème est très d'actualité, la Suisse n'a pas soutenu la loi, le Valais l'a soutenue. Très populaire, cela a déjà été discuté au Grand Conseil. Nous savons également que le bénéfice d'une réglementation cantonale n'est pas réel. Dans ce sens, il n'y a pas de sens pour la commission, d'insérer ici un article dans la Constitution. Merci beaucoup pour l'attention.

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Nous avons terminé le débat sur le bloc 4, nous pouvons passer aux votes. Nous commençons sur le principe G.1.1. Nous opposons tout d'abord la proposition de la Commission en vert contre l'amendement Verts et Citoyens en rouge. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission par 61 voix contre 38 et 3 abstentions. Nous passons au deuxième vote sur l'amendement Appel Citoyen. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 69 voix contre 33 et 0 abstention.

Nous passons au principe G.1.2. Nous opposons la proposition de la Commission en vert et contre l'amendement Verts et Citoyens en rouge. Le vote est lancé. Vous suivez la proposition de la Commission par 73 voix contre 29 et 0 abstention.

Nous passons au principe G.1.3, dans le premier vote nous opposons la Commission en vert contre l'amendement Verts et Citoyens en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la proposition de la Commission par 62 voix contre 38 et 2 abstentions. Nous passons au deuxième vote, nous opposons la proposition de la Commission en vert contre l'amendement UDC en rouge de biffer cette proposition. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission par 86 voix contre 16 et 0 abstention.

Nous passons au principe G.1.4. Lors du premier vote nous opposons l'amendement SVPO en vert contre l'amendement Appel Citoyen en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez l'amendement Appel Citoyen avec 44 voix contre 39 et 19 abstentions. Nous passons au deuxième vote. Nous opposons la proposition de la Commission en vert contre l'amendement Appel Citoyen en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la proposition de la Commission avec 73 voix contre 26 et 3 abstentions. Nous passons au vote 3. Nous opposons la proposition de la Commission en vert contre les amendements CSPO, CVPO et UDC en rouge de biffer cette proposition. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission avec 71 voix contre 31 et 0 abstention.

Nous passons au point G.1.4 bis sur l'amendement SVPO. Si vous l'acceptez, votez vert si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 67 voix contre 31 et 3 abstentions.

Nous passons au principe G.1.5 nouveau. Nous votons sur l'amendement VLR, si vous l'acceptez votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé, Vous refusez cet amendement par 50 voix contre 49 et 3 abstentions.

Nous avons donc terminé les votes sur le bloc 4 nous passons au bloc 5 qui traite des thématiques production et consommation. Je passe la parole au rapporteur monsieur Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chers collègues, concernant le thème production et consommation, lors de la phase de concrétisation du projet, le projet d'articles proposés a

finalement été jugé superflu dans la mesure où les différents chapitres traitent déjà des sujets relatifs à cette thématique. Quelques membres de la Commission estimaient toutefois que ce chapitre production et consommation était nécessaire, notamment d'insérer dans la Constitution la notion de protection des labels et de sécurité alimentaire.

La discussion sur ce sujet a relevé que malgré son importance, la protection des labels ne devait pas figurer dans la Constitution et que la sécurité alimentaire était déjà garantie par la Constitution fédérale à l'article 104 alinéa 1.

Ainsi par une majorité de 8 voix contre 4 et 1 abstention, cette proposition en relation avec les labels et la sécurité alimentaire n'a pas été retenue. Finalement, le choix de ne pas traiter spécifiquement de ce chapitre production et consommation, comme dit précédemment, dans la mesure où les différents chapitres traitent déjà des sujets relatifs à cette thématique a été décidé par une majorité de 9 voix contre 2 voix pour et 2 abstentions. Je me permets ici de faire une parenthèse pour évoquer un sentiment personnel. Depuis hier, on parle de développement durable, d'exemplarité, de préservation des ressources, de recyclage, d'économie circulaire, de limites planétaires. Hier, malgré que le repas était excellent, on a mangé et bu dans de la vaisselle plastique, jetable, non recyclable. On n'a malheureusement pas appliqué l'objectif du développement durable que l'on a plaidé toute la journée. Heureusement, aujourd'hui, on s'est rattrapé en utilisant de la vaisselle réutilisable, mais ma tasse de café, malgré le 100% naturel mentionné dessus va finir à la poubelle. On voit avec ces faits que la théorie en la matière est facile, mais que la pratique est elle plus difficile à mettre en oeuvre, mais ce n'est pas parce que c'est difficile, qui ne faut pas agir. Merci pour votre attention.

Je merci, je passe la parole à monsieur Jean-Pierre Rey.

Rey Jean-Pierre, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, concernant les amendements proposés dans ce bloc, le groupe VLR est en général partagé, même s'il trouve la plupart du temps que le fonds est louable il s'interroge sur le niveau constitutionnel ou non de certaines propositions, sur le fait que certaines propositions se retrouvent tout ou partie dans des principes déjà traités ou sur une applicabilité parfois discutable. Une fois n'est pas coutume, les arguments évoqués par les porteuses et porteurs de ces amendements pourraient donc influencer les votes de plusieurs membres du groupe.

Par contre, le groupe s'oppose franchement aux propositions liées à la sensibilisation des consommateurs qui lui paraissent trop "infantilisantes" à l'égard de nos concitoyennes et concitoyens. Merci de votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Jean Zermatten.

Zermatten Jean, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chères et chers collègues, je dédie cette intervention à notre collègue du groupe AC Jacques Blanc qui, pour des raisons bien compréhensibles, est retenu à son domicile et probablement nous observe attentivement à travers canal9. Cette intervention d'Appel Citoyen est pour le maintien du chapitre production et consommation conformément à la mission qui a été donnée à cette Commission à l'annexe 3, article 1, chiffre 5 du règlement de la Constituante du 5 mai 2019. Comme l'a dit le rapporteur, la Commission a renoncé à présenter un texte spécifique sur ce thème mais a fondé sa décision, je vais pas le répéter, mais sur le fait qu'il serait superflu puisque les différents chapitres sont déjà traités ailleurs, et il a donné également le votes par rapport à cet avis.

Ce que nous aimerions dire c'est que l'agenda 2030 du développement durable du Canton du Valais, adopté par le Conseil d'Etat en août 2018, fixe 10 défis et objectifs pour notre Canton. De ces 10 thématiques, 5 se retrouvent dans l'énoncé des tâches de la Commission 5, à

savoir le développement territorial et la mobilité qui sont regroupés avec l'infrastructure, l'énergie, le climat, les ressources naturelles et la consommation et la production.

À propos de la consommation et production, le Conseil d'État s'est projeté à l'horizon 2030 et a adopté la vision suivante que, je cite : donc en 2030 les communes, les entreprises, les citoyennes et citoyens sont partenaires de l'Etat dans un effort collectif et contribuent par des modes de consommation et de production responsables à la préservation durable des ressources et à des modes de production éthique. La production de biens et services est fondée sur le principe de circularité, elle a limité l'utilisation de matières premières, optimisé le recyclage, et fortement réduit le volume des déchets produits. Les consommateurs et consommatrices sont conscients et conscientes de l'impact social et environnemental de leurs achats, privilégiant des produits et services locaux. Elles ont diminué leurs déchets et augmentent le recyclage. Fin de citation.

En lisant attentivement le rapport de la Commission 5 et ses projets d'articles, on peut certes imaginer des solutions susceptibles de permettre la mise en oeuvre des mesures requises par l'agenda 2030, mais cela nécessite d'interpréter certains textes pour en déduire les éventuelles réponses appropriées. Cela étant, et dans la mesure où le Conseil d'État qui maîtrise la totalité de l'appareil étatique, a estimé judicieux de retenir ce thème, son abandon par la Commission 5, au stade du rapport préliminaire et des principes semble quelque peu hâtif et problématique. De fait, pour relever les défis identifiés et parvenir à concrétiser les objectifs adoptés le groupe AC considère qu'une base constitutionnelle explicite serait préférable. Notre conviction est confortée par les nombreux amendements qui ont été proposés par d'autres groupes et par monsieur Fabian Zurbriggen. En conclusion, au vu de ce qui précède, le groupe Appel Citoyen est d'avis que le chapitre production et consommation, tel que prévu dans l'annexe du règlement que j'ai déjà cité, doit être maintenu. Cela étant, nous vous remercions de l'accepter, si vous le faites, AC propose de retenir 3 articles que nous soumettons pour approbation, je vous renvoie au point E.1.4, le Canton encourage la production et la consommation de produits régionaux ou traditionnels.

A point E.1.9, le Canton est actif dans la protection des labels, la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs et consommatrices et troisièmement, au point E.1.5, le Canton se donne un devoir d'exemplarité dans le cadre des acquisitions qui sont de la compétence de ses établissements (hôpitaux ,écoles, collèges, institutions et centres d'internement). Je vous remercie vivement de votre attention.

Je remercie, je passe la parole à monsieur Fabian Zurbriggen.

Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Sehr geehrte Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich ergreife hier das Wort in meinem Namen. Es geht um meinen Antrag. Ich habe einen Antrag gestellt, der darauf abzielt, geplante Obsoleszenz in ihren verschiedenen Facetten zu bekämpfen und die Langlebigkeit von Produkten zu fördern. Denn was heute geschieht, ist einfach eine Schande in der Industrie. Es kostet den Konsumenten viel Geld. Es schadet der Schweizer Wirtschaft und ihrem Ruf langfristig und es schadet auch der Umwelt. Es ist vielleicht ein bisschen umständlich und ausführlich formuliert, wie ich es dort habe, also falls das Plenum dies annimmt, kann die Kommission das gerne überarbeiten und besser formulieren. Im Wesentlichen geht es um zwei Anliegen, also zum einen, dass man eben diese zunehmende Kurzlebigkeit von Produkten und die geplante Obsoleszenz bekämpft und zum anderen, dass man das tut nicht, indem man neue Vorschriften und Regulierungen macht. Also man soll auf neue Regulierung verzichten, aber stattdessen soll der Bund mit Information und Unterstützung helfen, hier in dieser Richtung voranzukommen und diesen Trend die Entwicklung der Wegwerfgesellschaft zu stoppen und die Entwicklung den Trend zu ändern. Und auch in Zusammenarbeit mit dem Bund. Staatliche Vorschriften sind nicht gut, weil die sind auch ein Treiber bei der Kurzlebigkeit, denn das gibt Anlass der Industrie neue Produkte nach neuen Vorschriften zu machen und die anderen werden unbrauchbar. Also das ist nicht förderlich. Ich glaube auch nicht, dass das die Wirtschaft von allein

regelt und dass man hier das der Wirtschaft überlassen kann, dem freien Markt. Manchmal braucht es den Staat und hier soll der Staat nur mit weichen Massnahmen und mit unterstützen und mit Information, die in die Bildung einfließen kann, in die Forschung, indem dass Initiativen unterstützt werden, Massnahmen, die darauf abzielen, dass man diese Langlebigkeit wieder fördert, dass man der Schweizer Wirtschaft, die eigentlich steht für Qualität, für Langlebigkeit, für Zuverlässigkeit, dass sind Werte die die Schweizer Wirtschaft repräsentiert. Wenn Sie an ein Sackmesser von Victorinox denken, wissen Sie, wie lange dass es eine Garantie gibt, ein Leben lang. Wenn Sie die Werbung von Philippe Patek von den Uhren von Philippe Patek anschauen, die werben damit, dass man eine Uhr kauft nicht für sich, es ist für sich und die nächsten Generationen, das ist Langlebigkeit, das symbolisiert unsere Schweizer Wirtschaft, die sich durch Qualität auszeichnet und das, was heute in der Industrie passiert, ruiniert den Ruf der Schweiz und es schadet den Konsumenten und es schadet der Umwelt. Es kann so nicht weitergehen.

Ich versuche stets in meinem Alltag darauf zu achten, dass ich gute Qualität kaufe, Langlebigkeit, aber es ist heute immer schwieriger geworden, der Preis eines Produkts ist kein Garant für gute Qualität. Also wenn der Preis höher ist, heisst das nicht, dass Sie gute Qualität kaufen. Oder ich habe einen Bodenschrubber gekauft aus nachhaltigem Material der nach zweimal benutzen kaputt war. Das geht einfach nicht. Hier muss etwas passieren. Der Kanton hat hier sehr beschränkte Möglichkeiten und deshalb habe ich mich auch gefragt, ob es überhaupt in eine Kantonsverfassung kommen soll. Aber mir scheint das Thema derart wichtig, dass man doch den Kanton, den Staat dazu anhalten soll, das Mögliche zu tun, den Bund darauf anzustossen. Vielleicht kann der Bund, also anzustossen auch im privatrechtlichen den Konsumentenschutz zu verbessern und in unserer Wirtschaft hier im Kanton das Wissen, das Bewusstsein zu fördern, es in die Ausbildung einfließen zu lassen, bei unseren Handwerksberufen. Wo es einfach die Möglichkeit gibt, soll der Kanton hier wirken und tätig werden. Denn so wie sich die Welt heute entwickelt in diesem globalen Trend, wenn die Schweiz dort einfach mitmacht, dann schadet das der Schweizer Wirtschaft und es ist auch einfach unmoralisches Verhalten. Besten Dank.

Je vous remercie, je passe la parole à Madame Lucile Curdy.

Curdy Lucile, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Chères et chers membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, aujourd'hui, nous voyons apparaître des problématiques qui nous sont connues. Le sujet de la production et de la consommation est aujourd'hui un enjeu autant social qu'environnemental, autant politique qu'économique. Dans ce souci d'intégrer ces enjeux dans notre société, le groupe PS et Gauche citoyenne a déposé une série d'amendements à ce sujet.

Premièrement, il s'agit de responsabiliser les entreprises à une production durable. Il est primordial que les entreprises valorisent une activité respectueuse de l'environnement, mais aussi de ses employés et de leurs conditions de travail. L'Etat se doit de garantir ces aspects et de demander aux entreprises d'agir en conséquence. Ensuite, le gaspillage alimentaire est un problème qui devient de plus en plus prépondérant mais qui pourtant peut trouver des solutions simples et efficaces. Ces solutions doivent être prises collectivement. Inscire cette volonté dans la Constitution donne un message fort de notre volonté de changement concret.

Pour continuer, la promotion du principe de circularité n'aurait qu'un impact positif sur notre Canton. En effet, en plus de réduire notre impact écologique, les déchets et le gaspillage, ce type d'économie a une influence souhaitable sur le marché du travail et la promotion des productions locales.

Pour finir, l'information est essentielle au consommateur. Il est important de savoir d'où vient ce que l'on consomme, comment cela est produit, si les ouvriers et les ouvrières travaillent dans des conditions saines et sont rémunérés correctement ou encore quel en est l'impact écologique. Ce droit à l'information est un outil pour encourager non seulement une consommation responsable mais aussi pour permettre un choix libre en toute connaissance de cause. De plus, il est dans l'intérêt de tous de favoriser une consommation responsable par

l'information d'une part mais aussi en les rendant accessibles à toutes et à tous. Merci de votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Raphaël Welschen.

Welschen Rafael, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Werte Frau Präsidentin, geschätzte Damen und Herren Verfassungsräte, wie bereits in der Eintretensdebatte erwähnt, ist es aus Sicht der CVPO-Fraktion nicht zu begrüßen, den von der Kommission erarbeiteten Text durch eine Flut von Abänderungsanträgen wieder aufzublähen. Viele der hier zu behandelnden Vorschläge sind zwar gut gemeint und an sich sicherlich auch nicht falsch. Es stellt sich jedoch wirklich die Frage, ob dieses alles wirklich in die Verfassung gehört. Die CVPO-Fraktion meint nein. Besten Dank.

Je vous remercie, je passe la parole à monsieur Damien Luisier.

Luisier Damien, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, mesdames, messieurs, ces principes du bloc 5 sur la production et la consommation sont très bien sur le fond, des concepts très à la mode, dans l'air du temps, en un mot trendy. Le gaspillage alimentaire ne fait plaisir à personne. L'obsolescence programmée nous embête tous. Qui n'a pas été presque contraint le devoir changer de natel parce que sa batterie ne tenait plus que 4 ou 5 heures ? L'économie circulaire, le recyclage, excellent. Ça me fait personnellement mal au ventre de mettre une bouteille en PET dans la poubelle normale.

Le PDCVr est très attaché à la durabilité. Elle constitue l'un des piliers de son programme. Toutefois, notre groupe ne soutiendra pas les amendements de ce bloc. Au contraire, nous nous rallions à la vision de la Commission qui n'a pas souhaité ancrer dans la Constitution des concepts et des termes à la mode qui ne seront peut-être plus d'actualité dans 30 ou 40 ans, mais restent très génériques.

Nous luttons ainsi contre l'obsolescence programmée de notre nouvelle Constitution dans un esprit de durabilité et nous vous invitons à en faire de même. Il s'agit d'un devoir citoyen de toutes et tous que de mettre en oeuvre la durabilité concrètement par notre comportement de tous les jours et non pas par la Constitution. Je vous remercie pour votre soutien.

Je vous remercie et je passe la parole à madame Laurence Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Madame la présidente, chères et chers collègues, la Commission 5 a souhaité ne pas développer le thème de la production et la consommation, jugeant que les différents chapitres traitaient déjà des sujets relatifs à cette thématiques. Cependant, pour Les Verts et Citoyens, il est important que certains principes y figurent. C'est pourquoi nous proposons les amendements E.1.5 à E.1.9. Nos modes de production et de consommation actuels engendrent une utilisation excessive et croissante des ressources naturelles. Si l'humanité entière vivait comme la population suisse, plus de 3 planètes seraient nécessaires pour satisfaire nos besoins. Le climat, la diversité biologique ainsi que les équilibres naturels sont d'ores et déjà affectés par cette trop forte pression exercée sur l'environnement. Opérer une transition vers une économie durable est une nécessité. Par leur mode de vie et leurs demandes de biens des consommateurs et consommatrices, tout comme les collectivités publiques au travers de leurs achats, jouent un rôle important en influençant l'offre dans le sens de la préservation de l'environnement, de l'économie des ressources et de l'anticipation de la raréfaction de celles-ci. En Suisse, les achats de biens et de services des collectivités publiques s'élèvent à environ 40 milliards de francs par an, soit 25% des dépenses publiques ou encore 8% du PIB. Cela représente donc un levier important. Au

travers de nos amendements, nous demandons d'orienter la politique des achats de l'administration cantonale vers plus de durabilité et de responsabilité.

Nous souhaitons également que l'Etat définisse, quand cela est possible, des conditions-cadres permettant de lutter contre l'obsolescence programmée et encourager les Valaisannes et Valaisans à plus de modération au niveau de leur consommation. Par rapport à notre amendement E.1.6, nous souhaitons modifier la rédaction de sa dernière partie. En effet, comme l'a fait remarquer mon collègue Gaël Bourgeois, le terme de sobriété peut prêter à confusion, surtout en Valais. C'est pourquoi nous proposons de remplacer l'Etat encourage la sobriété par l'Etat encourage à plus de modération dans nos modes de consommation.

Selon nous, l'Etat doit également favoriser une économie locale circulaire visant à produire des biens et des services, tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et la production de déchets.

Pour finir, nous estimons que l'Etat doit prendre des mesures permettant aux consommatrices et consommateurs d'être mieux informés et protégés, ceci afin de préserver leur santé et contribuer à leur bien-être. Parmi ces mesures, la sensibilisation aux modes de consommation, au style de vie durable doit également permettre aux citoyennes et citoyens d'effectuer des choix de consommation plus responsables.

En conclusion, Les Verts et Citoyens vous recommandent de soutenir leurs amendements et vous remercie pour votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Florian Evéquoz.

Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci madame la présidente, chères et chers collègues, je prends la parole à titre individuel pour remercier monsieur Zurbriggen et mes préopinantes et préopinants pour leurs prises de parole et leur dire que je soutiens entièrement leurs visions. Je n'estime pas que ces thèmes sont, comme l'a dit monsieur Luisier, des thèmes à la mode. La production de biens, elle a commencé au paléolithique avec la fabrication d'outils, je pense pas qu'elle va disparaître dans les 20 prochaines années, dans la production et dans la consommation de biens, nous avons évidemment tous une responsabilité individuelle, nous pouvons tous changer les choses par notre manière d'agir, mais nous avons aussi une grande responsabilité collective et je pense que la Constitution valaisanne, la future Constitution est l'endroit où nous pouvons imprimer la marque de cette responsabilité collective que nous devons prendre.

Et, par conséquent, je vais soutenir les amendements qui sont proposés dans cette section et je vous remercie, je vous invite également à faire de même.

Je vous remercie, pour terminer je passe la parole au président de la Commission, monsieur Matteo Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Ja, geschätzte Damen und Herren, jetzt kommen wir langsam zum Schluss von unserer Arbeit. Wir haben schon überlegt, warum wir diesen Block an den Schluss setzen wollten. Zuerst einmal möchte ich unserer Kollegin Vuagniaux widersprechen und auch dem Kollegen Zermatten, es ist nicht, dass wir Produktion und Konsumation nicht behandelt haben, das ist falsch, das haben wir gemacht. Ihr habt auch Mitglieder aus eurer Fraktion bei uns in der Kommission, wir haben diese Themen behandelt und das ist die Aufgabe, was hier im Annex das Herr Zermatten erwähnt hat, steht drauf, mit was für Themen wir uns auseinandersetzen mussten und das haben wir gemacht.

Wir haben ja einige Artikel zur Energieproduktion zum Beispiel aufgenommen, die sind alle heute akzeptiert worden. Wir haben einen Artikel zur Konsumation der natürlichen Ressourcen und einen Artikel in dem wir die Begünstigung von Tätigkeiten, welche eine qualitative

hochwertige Produktion fordern. Wir haben also das Thema Produktion und Konsumation in unseren anderen Artikel und Vorschläge einfließen lassen. Ich frage mich, warum hat niemand gesagt, warum gibt es nicht ein eigenes Kapitel Biodiversität, das steht hier auch drauf, das wäre auch einer von den ganzen Punkten. Haben wir nicht, wir haben die Biodiversität in der Natur eingebunden und dasselbe haben wir mit der Produktion und Konsumation gemacht. Der einzige Unterschied ist, dass wir im Kapitel Energie nicht einfach noch hinzugefügt haben Energieproduktion und -konsumation. Das haben wir auch nicht in der Landwirtschaft gemacht und auch nicht bei den natürlichen Ressourcen. Das ist der einzige Unterschied. Ich habe ein bisschen das Gefühl, wenn ich diese Vorschläge sehe, dass man hier bewusst irgendwie versucht irgendetwas einzudrücken, weil das für manche Leute einfach ein Unding ist, dass jetzt hier in dem Anhang irgendein Kapitel steht, der jetzt keinen Artikel hat. Ich bin der Meinung, dass man auch ein bisschen Mut zur Lücke haben darf und in manchen Fällen auch einfach Nein sagen kann.

Gehen wir doch mal durch die Vorschläge durch, dann sehen wir, ob es sich lohnt, irgendetwas beizubehalten oder nicht. Also beim Artikel E.1.1. möchte der PS-GC ein wenig Werbung machen für eine sehr aktuelle politische Angelegenheit, wie das beim Wolf auch schon erwähnt. Wir brauchen diese Nüchternheit und dass wir Aktualitätspolitische Themen nicht in unsere Verfassung drücken. Das ist bei uns in der Kommission so abgemacht worden und daran halten wir uns und ich denke auch nicht, dass das sinnvoll ist, das jetzt einfach zu machen. Artikel E.1.2., das ist ein gut gemeinter Artikel, es ist ein löblicher Vorschlag, aber wir haben ja bereits einen Artikel für einen schonenden Umgang von Ressourcen, dies beinhaltet natürlich auch die Lebensmittelverschwendung. Daher brauchen wir nicht noch einen Extrartikel und wenn man unseren Kollegen Rey zitieren möchte, dieser "enfantilisa" Charakter des Artikels, also wir brauchen nicht einen Artikel in unserer Verfassung, um unsere Leute zu erziehen. Der Artikel von Fabian Zurbriggen mag auch löblich sein, er beinhaltet sehr interessante Aspekte, jedoch sind die Absätze 1 und 2 bereits in anderen Artikeln enthalten, die wir heute diskutiert und angenommen haben und darum bin ich der Meinung, müssen wir das hier nicht noch einmal speziell auflisten. Gehen wir weiter, Artikel E.1.4., das ist eigentlich ein Artikel, der mehr oder weniger im vorderen Block schon angenommen worden ist und wäre daher redundant und müsste nicht noch einmal aufgenommen werden. Beim Artikel E.1.5. geht es eigentlich um die Vorbildlichkeit des Kantons, hier in diesem Fall beim Einkaufen. Wir sind schon der Meinung, dass der Kanton einen Vorbildscharakter hat, das ist ja eines unserer drei Grundprinzipien in der Kommission, aber wie wir auch nicht bei allen anderen acht Kapiteln einen Artikel oder einen Absatz haben, wo wir das fordern, möchten wir das hier auch nicht so spezifisch fordern, darum auch hier empfehlen wir euch das abzulehnen. Dann E.1.6. das geht ein bisschen in die gleiche Richtung wie der Vorschlag von Fabian Zurbriggen, im selben Sinn unterstützen wir das also nicht. E1.7. haben wir einen ähnlichen Antrag auch schon gehabt von Zukunft Wallis, wenn ich mich nicht ganz falsch erinnere, haben wir heute abgelehnt, die ganze Thematik mit diese Kreislaufwirtschaft, Recycling haben wir schon diskutiert und ist eigentlich schon enthalten in den Artikeln, die wir angenommen haben. Dann E.1.8., der Staat fördert die Senkung der Abfallproduktion und verbessert deren Verwertung und Recycling, das kommt mir auch wieder sehr bekannt vor, das haben wir eigentlich schon in einem vorderen Kapitel auch schon behandelt und in die Verfassung aufgenommen, brauchen wir also nicht. Das einzige was jetzt noch neu auf dem Tisch kommt, ist eigentlich der Artikel E.1.9. Betreffend dem Vorschlag zum Konsumentenschutz möchte ich gerne auf das Bundesgesetz über die Information der Konsumentinnen und Konsumenten hinweisen. Konsumentenschutz ist eine bundesweit geregelte Angelegenheit, in welchem die Kantone nicht wirklich etwas zu sagen haben. In diesem Sinne empfehlen wir euch auch hier, diesen Artikel nicht anzunehmen.

Ich fasse noch einmal zusammen, obwohl die meisten Anträge gut gemeint sind, bringen sie keinen inhaltlichen Mehrwert. Viele sind repetitiv und weil sie schon in anderen Artikeln enthalten sind und wir schon extensiv darüber gesprochen haben und nachher gibt es auch noch Sachen, die nicht auf kantonaler Ebene geregelt werden können. In diesem Sinne empfehlen wir

von der Kommission alle Anträge E.1.1. bis E.1.9. abzulehnen. Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Je vous remercie, nous avons donc terminé les débats sur ce bloc 5. Nous pouvons passer aux votes. Nous commençons par le principe E.1.1 nouveau. Nous votons sur l'amendement PS. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 51 voix contre 47 et 4 abstentions.

Nous passons au principe E.1.2 nouveau. Nous votons sur l'amendement PS. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 56 voix contre 45 et 2 abstentions.

Nous passons au principe E.1.3 nouveau. Nous votons sur l'amendement proposé par monsieur Fabian Zurbriggen. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Cet amendement est refusé par 50 voix contre 48 et 4 abstentions

Nous passons au principe E.1.4 nouveau. Lors du premier vote, nous opposons la proposition de monsieur Fabian Zurbriggen en vert contre la proposition d'Appel Citoyen en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la proposition d'Appel Citoyen par 41 voix contre 37 et 25 abstentions. Nous passons au vote 2. Nous opposons la Commission, c'est-à-dire pas de principe, en vert contre l'amendement d'Appel Citoyen en rouge. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission par 51 voix contre 48 et 3 abstentions.

Nous passons au principe E.1.5 nouveau. Dans ce premier vote, nous opposons l'amendement Verts et Citoyens en vert contre l'amendement Appel Citoyen en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez l'amendement Verts et Citoyens avec 28 voix contre 21 et 54 abstentions. Nous passons au deuxième vote. Nous opposons la Commission en vert qui ne propose aucun principe contre l'amendement Verts et Citoyens en rouge. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission avec 67 voix contre 36 et 0 abstention.

Nous passons au principe E.1.6 nouveau. Nous votons sur l'amendement Verts et Citoyens. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 63 voix contre 36 et 4 abstentions.

Nous passons au principe suivant, le principe E.1.7 nouveau. Dans un premier vote, nous opposons l'amendement Verts et Citoyens en vert contre l'amendement PS en rouge. Le vote est lancé. Vous suivez la proposition des Verts avec 25 voix contre 20 et 58 abstentions. Dans ce deuxième vote, nous opposons la Commission qui n'a pas prévu de principe en vert contre l'amendement des Verts et Citoyens en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la Commission avec 66 voix contre 33 et 2 abstentions.

Nous passons au principe E.1.8 nouveau. Nous votons sur l'amendement Verts et Citoyens. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 61 voix contre 39 et 3 abstentions.

Nous passons maintenant au point E.1.9 nouveau. Les votes ont été divisés en 2 thèmes, tout d'abord, l'information et protection des consommateurs, puis la sensibilisation des consommateurs. Nous commençons avec le vote 1, donc dans le cadre de l'information et protection des consommateurs, nous opposons l'amendement Verts et Citoyens chiffre 1 en vert contre l'amendement PS chiffre 1 en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la proposition des Verts par 44 voix contre 16 et 43 abstentions. Nous opposons donc maintenant l'amendement Verts, chiffre 1, en vert contre l'amendement Appel Citoyen en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez les Verts avec 55 voix contre 14 et 34 abstentions. Nous passons au troisième vote. Nous opposons la Commission qui ne prévoit aucun principe en vert contre l'amendement Verts en rouge. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission avec 56 voix contre 45 et 2 abstentions.

Nous passons au thème sensibilisation des consommateurs. Dans ce vote nous opposons l'amendement Verts, chiffre 2, en vert contre l'amendement PS chiffre 2 en rouge. Le

vote est lancé. Vous soutenez la proposition des Verts par 27 voix contre 19 et 55 abstentions. Nous opposons donc la Commission en vert qui ne prévoit aucun principe contre l'amendement des Verts en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la Commission par 65 voix contre 36 et 2 abstentions.

Nous avons terminé les votes sur le bloc 5 et sur la Commission 5. D'une manière générale, je remercie la Commission pour son travail.

2. Collège présidentiel 2021-2022 : élection de deux membres **Präsidentialkollegium 2021-2022: Wahl von zwei Mitgliedern**

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Comme annoncé, nous allons passer au chiffre 7 de l'ordre du jour, il s'agit de l'élection du Collège présidentiel 2021-2022. Donc avant de procéder à l'élection du Collège présidentiel, nous allons traiter de la demande du groupe VLR de modification du règlement de la Constituante. Vous avez reçu cette demande ainsi que le préavis du bureau. Le bureau soutient la modification proposée par le VLR par 8 voix contre 5.

Je passe d'abord la parole au représentant du groupe VLR pour défendre leur proposition, monsieur Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, nous allons nous prononcer ce jour sur l'élection du Collège présidentiel pour l'année 2021. Le groupe VLR y fera dès lors son entrée, conformément au tournus convenu entre les groupes et qui figure dans l'annexe 4 de notre règlement.

Notre groupe a déposé une demande de modification du règlement de notre assemblée, liée à l'élection du Collège présidentiel. Cette demande a pu en surprendre certains, voir susciter certaines incompréhensions. C'est peut-être pour cela que le préavis du bureau rendu par consultation est serré. Je me réjouis donc de vous apporter toutes les explications concernant cette demande. En effet, vous savez, le groupe VLR est respectueux des institutions et nous ne déposons pas cette demande pour remettre en question l'institution du Collège présidentiel mais bien pour permettre au contraire, son fonctionnement optimal dans le respect des propositions de leurs membres par les groupes politiques.

Le groupe VLR est fort de 21 membres et donc le deuxième groupe en terme de taille de notre assemblée, derrière le PDCVr.

À l'approche de l'élection de cette année, nous avons la chance de compter plusieurs candidatures féminines et masculines.

Le groupe VLR a fonctionné dès le début de nos travaux avec la volonté de partager le plus possible les tâches entre ses membres. C'est pour cela que le chef de groupe ne siège pas au bureau par exemple.

La volonté unanime du groupe est donc de présenter une candidature féminine est une candidature masculine pour occuper tour à tour chacune des 2 années où il siègera au Collège présidentiel.

Nous avons discuté avec le PS Zukunft, soit l'autre groupe à entrer cette année au Collège. Il est apparu que la candidature de ce groupe serait masculine, en discutant également avec le PDCVr et le CSPO qui entrent au Collège en dernière année, il semblerait que ces 2 groupes présenteraient vraisemblablement des candidatures féminines sous toute réserve bien

entendu d'événements qui pourraient arriver d'ici là. Après ces discussions, nous avons donc pu constater que la volonté du groupe VLR n'interférerait pas avec la volonté des autres groupes qui doivent encore entrer au Collège présidentiel. Au contraire, le fait de présenter une candidature féminine cette année et une masculine l'an prochain permet également aux autres groupes de pouvoir présenter les candidatures souhaitées par le groupe. L'égalité des genres est pleinement respectées ainsi, que ce soit bien entendu au sein du Collège présidentiel, conformément au règlement, mais également au sein des 2 plus grands groupes du plénum, le PDCVr et le VLR. Voilà un exemple concret également que les groupes politiques peuvent proposer d'eux-mêmes sans quota des candidatures de qualité des 2 genres. Cette prise de responsabilité d'un grand groupe a aussi pour effet d'éviter de contraindre des petits groupes dans leur choix plus limité de candidats. Cela étant posé, pourquoi modifier le règlement maintenant ? Le groupe VLR a souhaité être transparent dès le départ. Après les premières discussions évoquées, nos représentants au bureau ont informé les membres du Bureau de la volonté du groupe. Afin d'éviter de ne changer le règlement que l'an prochain, où l'on pourrait alors nous accuser de changer le règlement à une fin ponctuelle, nous souhaitons le modifier maintenant en vous présentant notre réflexion de fond. Nous proposons donc les modifications suivantes :

1. supprimer à l'article 10 que 2 membres doivent être remplacés chaque année. En effet, il y aura 3 nouveaux membres du Collège en dernière année suivant notre proposition.

2. modifier le nombre fixé à 10 des personnes qui signent le texte final de la Constitution. Changer ce terme pour y écrire que toutes les personnes ayant appartenu au Collège présidentiel signent le texte ne change pas le sens du règlement. Fixer un nombre dans le règlement n'est pas pertinent par ailleurs car, dans les faits, il pourrait ne pas être respecté, par exemple, dans l'éventualité d'une démission.

3. modification de l'annexe 4 qui est une simple conséquence des modifications qui précèdent. Le groupe VLR a pris bonne note de l'argumentation de la minorité du bureau qui a donné un préavis, plutôt négatif, sur notre demande, et j'y réponds comme suit : concernant l'argument d'inégalité de traitement avec les groupes qui ont déjà siégé au Collège présidentiel, nous pensons que celui-ci n'est pas fondé. En effet, jusqu'ici, il n'y a eu aucune remise en question de la part d'un autre groupe sur les membres désignés par les groupes qui ont siégé au Collège présidentiel. Je rappelle que ce sont les groupes qui proposent des membres à cette fonction, et jusqu'ici, cela a très bien fonctionné. Et, comme expliqué précédemment, notre volonté de groupe s'inscrit dans le cadre de discussions avec d'autres groupes, ce qui a pour effet qu'il n'y aura pas plus de discussions lors de la désignation du Collège présidentiel cette année et l'année prochaine en acceptant notre demande de modification.

Il convient également de rappeler ici, sans revenir dans les débats de nos débuts, rassurez-vous, que le modèle qui figure en annexe du règlement défavorisait clairement le groupe VLR. Nous devrions avoir, comme le PDCVr ou la famille UDC - SVPO, une période de 2 ans et une période d'1 an. Cela nous aurait permis de facto de présenter 2 candidatures différentes. Nous nous sommes accommodés des 2 ans dévolus à notre groupe dans ce Collège, nous souhaitons simplement pouvoir présenter 2 candidatures différents. Il n'y a ainsi pas d'inégalité de traitement avec d'autres groupes.

Concernant l'argument de la continuité des travaux au sein du Collège et le fait que lors de la dernière année, il y aura 3 changements, nous pouvons certes l'entendre, mais, dans les faits, il faut se rendre compte que nous prenons tous ici, au fil de nos travaux, l'expérience au sein des séances plénières et dans les séances de Commission. Le groupe VLR peut vous assurer que nos 2 candidats féminin et masculin sauront rapidement se mettre dans le rôle de membre du Collège présidentiel et que nous sommes conscients de l'importance, tant de l'an prochain avec les travaux de la première lecture où l'essentiel du texte final sera adopté par ce plénum, que la dernière année avec l'aboutissement de nos travaux et la défense du texte adopté en votation populaire. Le groupe VLR est conscient de ses responsabilités et vous assure que la modification proposée n'engendrera aucune conséquence négative pour le fonctionnement du

Collège présidentiel. En résumé, je vous remercie d'avance de soutenir notre proposition de modification du règlement afin de permettre à notre groupe, comme pour tous les groupes, de pouvoir désigner les candidatures qu'il s'est choisies concernant des personnes motivées, de qualité et d'expériences, qui assumeront parfaitement l'honneur qui leur sera donné à ce poste. J'espère que ces explications permettront de clarifier les motivations de notre demande et je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Je vous remercie et j'ouvre maintenant le débat.

Je passe tout d'abord la parole à monsieur Jean-François Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, je découvre maintenant quelles sont les motivations qui poussent le groupe VLR, cette proposition. Ses arguments étaient connus probablement du Bureau, il ne l'était pas de l'ensemble des gens. Par contre, on attendait de ceux qui s'opposaient qu'ils fassent valoir leurs arguments, c'est un peu étonnant mais enfin, bref les choses sont ainsi présentées. Je rappelle quand même que nous avons mis du temps quasiment, nous avons sculpté un règlement dans le détail, dans le respect des forces et des envies de chacun. Nous avons donné quasiment dans la dentelle pour faire cette mosaïque démocratique que nous avons réussi à mettre en place et qui a jusqu'à aujourd'hui parfaitement fonctionné.

Il était question lors du plénum de Monthey, si vous vous souvenez bien, d'une possible modification de règlement dûe aux interventions ou sollicitée par certaines interventions externes d'anciens Constituants d'autres cantons qui plaidaient plus de l'extérieur, sur le fait de ne pas changer de commissions pour les deuxième lectures et de garder ainsi une certaine continuité. Le plénum avait jugé en ce moment-là qu'il n'était pas opportun de nous pencher sur des modifications de règlement mais plutôt sur le contenu des réflexions et sur la nouvelle Constitution elle-même.

Jusqu'à ce jour le règlement que nous avons délicatement mis en place a fonctionné et a rendu service, je crois, à tout le monde.

La proposition faite appelle à un changement et une rocade pour les raisons qui ont été exprimées, qui interviendraient dans la dernière ligne droite puisque ceci serait opérationnel dès la fin de l'année 2021. Très honnêtement, nous ne voyons pas chez Appel Citoyen la nécessité ni l'opportunité judicieuse d'un tel changement. Nous pensons qu'il y a toutes les raisons de maintenir ce qui a été décidé, longuement négocié, qui est d'un équilibre relativement fragile mais qui est stable à ce jour. C'est pourquoi le groupe Appel Citoyen s'oppose à la modification du règlement. Merci.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Damien Clerc.

Clerc Damien, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, mesdames et messieurs, j'aimerais prendre la parole ici comme membre du petit groupe qui a fait l'amendement et proposé le modèle sur lequel nous avons finalement décidé d'instruire notre Collège présidentiel. La première chose que j'aimerais dire, c'est que, mon opposition évidemment à cette demande du VLR, pour une première raison, c'est qu'il semble que les motivations relèvent davantage d'intérêts particuliers ou d'intérêts d'un groupe et que celles-ci ne peuvent en aucun cas prévaloir sur la stabilité et l'efficacité de l'institution. Ceci est une règle fondamentale qui vaut pour toutes les institutions politiques en règle générale, et c'est très important pour nous, ici, d'être exemplaire et absolument cohérents.

Deuxième chose et c'est mon deuxième argument, pour le bien de la concordance, puisque c'est ce qui était visé par le modèle retenu, il est nécessaire que des groupes travaillent en interne et puis évidemment, bon ça a été fait avec les autres groupes, mais pour proposer à cette assemblée un ticket pour l'élection à la présidentielle. Et là, peut-être que les discussions en interne au sein de votre groupe n'ont pas été assez loin.

Le troisième argument, c'est que vous, la proposition du VLR dénature le modèle voulu par le plenum. Notre proposition, qui était multi partis à l'époque, je vous rappelle, dans notre petit groupe, il y avait une personne qui était issue de vos rangs du VLR, elle nous a rapporté dès le début les préoccupations du VLR. Le VLR avait un scepticisme assez prononcé par rapport à notre modèle pour les raisons suivantes : ils avaient peur qui n'ait pas assez d'efficacité, et pas assez de stabilité. Nous avons tenu compte à l'époque de ces préoccupations, c'est pourquoi dans notre petit groupe de travail, nous avons proposé qu'il n'y ait pas plus de 2 personnes remplacées par année. Ceci pour garantir la pérennité du Collège et assurer évidemment l'efficacité de son travail. Je vous rappelle que le Collège présidentiel exerce des fonctions multiples, il y a un travail de visibilité, de communication de représentation, et un travail au niveau du fonctionnement, qui a été fait jusqu'ici d'ailleurs avec brio, je remercie toutes les personnes qui ont travaillé dans ce Collège, et un travail de coordination. Souffrir d'un renouvellement de 3 membres sur 4 juste avant la dernière année relève d'une fragilisation de notre institution qui est évidente et objective. Et je ne vois pas dans les arguments qui sont donnés des intérêts qui pourraient être au-dessus de cela. Donc, ça m'étonne un tout petit peu surtout que c'est bel et bien vous qui jusqu'au bout, y compris le jour où nous avons façonné ce modèle ensemble, avez défendu cette idée de stabilité et d'efficacité. Et puis enfin, je voulais dire une dernière chose, c'est une petite remarque par rapport au VLR qui s'est senti prétérité, il y avait des lois arithmétiques qui ont été appliquées, qui sont très simples. Je vous rappelle que normalement, le modèle prévoyait que les années présidentielles commencent en juin, aillent de juin en juin, et vous avez demandé une modification à ce niveau, vous les VLR, si bien que la première année n'a duré que 6 mois pour les membres qui ont été élus la première fois, ceci pour permettre aux membres VLR qui seraient présents la dernière année de gagner 6 mois de représentation. Donc, là, vous avez déjà eu une compensation par rapport à votre représentativité qui a augmenté à ce moment-là, donc c'était déjà un point significatif il me semble. Moi, je demande à notre assemblée de respecter nos institutions et évidemment de rejeter cette proposition VLR. Merci.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Jean Dominique Cipolla.

Cipolla Jean-Dominique, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, la République est en danger. Je répète, la République est en danger. Nous entendons bien dans notre groupe les explications de Maître Côme Vuille.

Je rectifierai cependant sur un point, l'UDC et UDC et le SVPO, nous sommes 21 membres aussi.

A l'époque, vous avez lu dans la presse, vous avez entendu les commentaires, le reproche qui nous a été fait, c'était les femmes, les femmes. Il faut être proche des femmes, et je suis d'accord sur ce point-là et à l'époque, nous avons fait l'effort, nous avons réussi à doubler notre représentation féminine, qui c'est qui peut en dire autant ?

Lors des discussions, le modèle qui avait été présenté était très intéressant à l'époque, mais pour nous, il était contraignant, puisque sur 21 nous avions qu'une dame et que celle-ci avait des visées politiques qui d'ailleurs lui ont réussi par la suite, et elle ne souhaitait pas siéger au Collège présidentiel. Donc je rappelle ici que nous avons fait des efforts dans le cadre de notre parti pour faire en sorte qu'on rentre dans le cadre du Collège présidentiel dans la grille qui a été soulevée tout à l'heure par mon ami Damien Clerc, qui lui a expliqué qu'effectivement à l'époque nous étions pas spécialement d'accord avec cette façon de faire puisque c'était très difficile pour nous d'arriver à ce résultat. Alors, la discussion d'aujourd'hui c'est bien, j'entends bien ce que

donne comme explication monsieur Côme Vuille. C'est bien, c'est intéressant. Je rappelle aussi que toutes les discussions que nous avons eues à l'époque étaient houleuses, pourquoi ? Parce que lors de la première séance de la Constituante, de l'assemblée de la Constituante, le groupe UDC/SVP a été passablement chahuté, je dirai pas plus, et sur le règlement. A l'époque, je m'étais étendu là-dessus, on m'a fait la remarque d'être intervenu souvent, mais nous avons des propositions qui n'étaient pas plus bêtes que tant dans le cadre de ce règlement et dans lequel ce problème de blocage au niveau de la présidence ne nous avait pas échappé, donc aujourd'hui, c'est un peu hypocrite de revenir là-dessus. Cela nous donne raison, dans un certain sens nous sommes contents puisque cela nous donne raison par la suite sur des problèmes qui n'avaient pas été évoqués à l'époque. Mais nous ne voulons pas aujourd'hui être des gens vindicatifs, des gens qui mesurent la rétorsion. Mais nous relevons que l'attitude du VLR n'est pas toujours comme elle aurait dû. A l'époque, nous avons envisagé cette problématique et on ne l'avait pas suivie. Alors, aujourd'hui, ça nous pose quand même un certain nombre de problèmes. Cependant, nous souhaitons malgré tout que le parti VLR puisse décider seul qui il entend désigner. Si les circonstances sont telles aujourd'hui, je n'insiste pas mais, par contre, je rappellerai au VLR que en politique, lorsque l'on concède un certain nombre de choses, on s'attend parfois avoir la réciprocité. C'est ce que je demande d'ailleurs que peut-être, à l'occasion, la réciprocité se fasse. Et sous ces réserves que je viens de développer, nous ne nous opposons pas à cette façon de faire.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chères et chers collègues, je voudrais faire ici une remarque personnelle d'ordre général.

Le Valais est la deuxième région d'Europe en terme d'incidence de la Covid-19. Cet après-midi encore, l'OFSP a fait remarquer l'épuisement des soignants mais surtout leur démoralisation en sortant du travail, de voir les gens qui ne respectent pas les consignes. En venant ici, nous avons accepté le règlement, que les règles d'hygiène imposent par rapport à cette situation. Alors, monsieur Cipolla, apparaître à longueur d'interventions le masque sous le menton donne une image déplorable de cette assemblée, car elle rejaillit sur l'ensemble des participants et ce n'est pas tolérable.

La Présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Je vous remercie. Je pense que concernant les règles d'hygiène, nous pouvons affirmer que nous les avons strictement suivies pendant toute la durée de ces débats. Hier effectivement, il a été rappelé à monsieur Cipolla qu'il fallait qu'il porte son masque en permanence. Aujourd'hui, il a produit au Collège présidentiel une attestation qui lui permettrait de ne pas le reporter en permanence. Nous avons donc accepté cet état de fait. Mais je constate que tous les autres Constituants ont porté le masque pendant toute la séance. Je vous remercie pour cette intervention. Je passe maintenant la parole à madame Laurence Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Madame la présidente, chères et chers collègues, je ne reviendrai pas en détail sur les arguments qui ont été très bien présentés par monsieur Lovey et monsieur Clerc tout à l'heure. Le groupe des Verts et Citoyens se positionne contre la proposition du VLR pour 4 raisons. La première, c'est la volonté d'avoir un traitement égalitaire et le respect des groupes qui ont joué le jeu finalement de ce Collège présidentiel jusqu'à présent. La volonté d'avoir une stabilité qui nous semble importante dans la dernière ligne droite de notre travail à la Constituante. On estime également que c'est un message plutôt négatif envoyé à l'extérieur au niveau de la collégialité au

sein de cette assemblée et comme l'a rappelé monsieur Cipolla, c'est également ouvrir la boîte de pandore à d'autres propositions et revendications par la suite.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Gerhard Schmid.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Ja geschätzte Vorsitzende, meine werten Damen und Herren Kolleginnen und Kollegen, mir scheint, wir kommen in eine Elefantenrunde und zwar aus dem Grund, dass man sich an alle möglichen und unmöglichen Details erinnern will. Das ist wirklich nicht nötig, weil unser Rat lebt von Zufälligkeiten. Als wir das Reglement verabschiedet hatten und die Wahl die erste Wahl vor der unmittelbaren Verwicklung stand, da war offen, wann beginnt die Periode des Präsidiums und wann nicht und dann haben wir uns rein per Zufall auf das Kalenderjahr geeinigt. Und jetzt geht die ganze Diskussion in Richtung Abschlussarbeiten und Kontinuität und so weiter und dabei wissen ja wir jetzt alle, dass wir ein halbes Jahr mehr haben als vorgesehen ist. Also wird am Schluss noch einmal eine Periode angehängt, auch wenn sie nur drei Monate oder drei oder vier oder fünf Monate sein wird. Wollen wir doch nicht päpstlicher sein als der Papst und ich bin auch der Meinung, wenn die Radikalen jetzt ihren Vorschlag bringen, dann waren sie wenigstens offen und ehrlich und das ist schon sehr viel wert hier in diesem Saal und ich meinte, wir können einen solchen Antrag problemlos annehmen, die Republik ist wirklich nicht in Gefahr.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Merci, brièvement juste pour répondre à ce qui a été dit, donc pour monsieur Lovey, la volonté du groupe a été annoncée au bureau et il y avait des représentants de tous les groupes. Donc, à partir de là, on estimait que l'explication avait été donnée, mais c'est vrai que comme je l'ai dit en introduction, je concède que peut-être un texte explicatif aurait permis d'accompagner la demande de modification dans la remise des documents et ça aurait été certainement un plus. À ce titre-là, je peux aussi comprendre votre regret que je partage.

Au niveau de la rocade, j'aimerais quand même dire que ça dépend aussi de la période que nous avons, donc la période à notre disposition, sont les années 3 et 4, s'il y avait eu 2 ans séparés en première et en 4e année, y aurait eu aussi de facto 2 personnes différentes. Ensuite, on remet pas en cause le fonctionnement du Collège, au contraire, on respecte l'égalité des genres, comme je l'ai déjà dit, et les forces politiques, mais il y a une chose importante et là je réponds aussi à monsieur Clerc, c'est qu'aujourd'hui, on a les élections tacites pour le Collège présidentiel, ça s'est passé comme ça jusqu'à présent, parce que c'est prévu que les groupes eux-mêmes désignent leurs candidats. Donc quand on décide que la volonté du groupe, comme la nôtre, est de présenter finalement 2 candidatures pour 2 années, au final, elle est aussi tout autant digne de respect que finalement respecter la proposition des groupes qui est faite quant à la désignation de leurs membres qu'ils veulent envoyer au Collège, on n'est pas dans un système d'élection où finalement ce serait le plénum qui déciderait finalement contre la volonté du groupe, ce qui là poserait d'autres problèmes. Il y a une répartition qui a été faite en fonction des forces politiques, on en a parlé, on la respecte tout à fait, simplement à l'intérieur de la place qui nous est réservée, on fait seulement valoir notre droit de pouvoir désigner les membres que nous souhaitons, comme ça a été décidé à l'unanimité du groupe.

Pour monsieur Cipolla, je tiens à le rassurer qu'on était également opposé au système du modèle tel qu'il a été présenté, tel qu'il a été adopté du Collège présidentiel, donc, à l'époque, on avait aussi préféré le système du Grand Conseil. D'ailleurs, si on regarde et vous regarderez quand on a discuté de la Commission 8, nous avons aussi soutenu le maintien de ce système au niveau de l'élection, au niveau du fonctionnement pardon, du Grand Conseil, c'est à dire une présidence, un premier vice-président, un deuxième vice-président, on a vu que la majorité de ce plénum a aussi suivi ce système. Nous avons perdu, nous acceptons les règles essentielles du modèle qui sont justement l'égalité des genres et le respect des forces politiques.

Pour madame Vuagniaux, ça répond déjà de ce que j'ai dit précédemment aussi à sa remarque. Enfin, je remercie monsieur monsieur Schmid pour son intervention et je vous remercie encore pour votre soutien.

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Je vous remercie. Le débat est donc clos sur cette demande de modification du règlement par le groupe VLR, nous allons procéder au vote. Celles et ceux qui soutiennent la proposition VLR de modification du règlement appuient sur la touche verte, celles et ceux qui la refusent appuient sur la touche rouge. Pour ceux qui souhaitent s'abstenir, vous pouvez peser sur la touche jaune. Le vote est lancé. Vous refusez cette proposition par 51 voix contre 44 et 6 abstentions.

Nous passons dès lors à l'élection de 2 membres au Collège présidentiel. Le bureau a pris connaissance des propositions des groupes politiques, Parti Socialiste et Gauche citoyenne ainsi que Zukunft Wallis et Valeurs Libérales Radicales. Les 2 groupes politiques qui entrent selon le tournus au Collège présidentiel en 2021 ans et pour 2 ans ont décidé de proposer à la Constituante les personnes suivantes. Pour le groupe VLR, madame Géraldine Gianadda, pour les groupes PS et Zukunft Wallis, monsieur Gaël Bourgeois. Nous n'avons pas reçu d'autres candidatures pour cette élection. Je constate donc que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir, l'élection est donc tacite, selon l'article 78 du règlement de la Constituante. Je félicite madame Géraldine Gianadda et monsieur Gaël Bourgeois pour leur élection au Collège présidentiel. Ils entreront en fonction au 1er janvier 2021.

J'ai une demande de parole de monsieur Clerc, je vous passe la parole.

Clerc Damien, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, merci, j'aurais voulu m'exprimer avant l'élection tacite puisque, étant donné le vote que nous venons de vivre juste précédemment, j'aurais voulu m'adresser et demander à Géraldine Gianadda, si elle s'engage bel et bien pour 2 ans, en vue de la stabilité des institutions.

Et si c'est bien son intention pour qu'on puisse vraiment valider cette élection au nom du plénum. Moi, j'aurais même souhaité peut-être que l'élection ait lieu le 16, pour qu'on soit sûr des intentions des personnes, évidemment. Merci de votre attention [...] simplement de la remarque.

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Oui, je pense que l'élection a eu lieu maintenant, nous n'allons pas revenir là-dessus. Nous arrivons donc au terme de cette séance. Je tiens à remercier chaleureusement la commune de Martigny pour son soutien dans l'organisation des plénums. Comme annoncé, nous nous retrouvons le lundi 16 novembre, nous traiterons de la Commission 6 et du préambule. Nous terminerons ces 2 objets, il n'y aura dès lors pas de séance le mardi 17 novembre, nous avons donc prévu une séance de réserve qui n'aura pas lieu.

Je termine donc cette séance et vous recommande une nouvelle fois d'éviter tout rassemblement à l'issue de notre séance. Je vous remercie de votre collaboration et vous souhaite un excellent week-end.

La séance est levée à 16h30.